



Rapport financier 2013

Sommaire

2	Rapport de gestion du Conseil d'administration
22	Annexe : liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux
32	Rapport des commissaires aux comptes désignés organismes tiers indépendants
34	Rapport du Président sur le contrôle interne
41	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président
43	Comptes consolidés
44	Compte de résultat consolidé
45	Résultat global
46	Bilan consolidé
48	Tableau des flux de trésorerie consolidés
49	Variation des capitaux propres consolidés
50	Annexe aux comptes consolidés
93	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
94	Comptes annuels
94	Bilan
96	Compte de résultat
97	Tableau des flux de trésorerie
98	Annexe aux comptes annuels
111	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
112	Responsables du document

Rapport de gestion du Conseil d'administration

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2013

Le trafic des véhicules légers est en légère amélioration, tandis que le trafic des poids lourds continue à se dégrader en l'absence de croissance industrielle.

Les investissements qui s'élèvent à 153 millions d'euros sont en repli de 34 millions d'euros avec l'achèvement au 1^{er} trimestre des travaux du Paquet vert autoroutier, tandis que l'endettement net a diminué de 20 millions d'euros pour s'établir à 2 857 millions d'euros.

2. Trafic

L'environnement économique a continué à peser sur les kilomètres parcourus par les clients sur le réseau interurbain en 2013. Le second semestre a cependant bénéficié d'une amélioration tendancielle qui permet au trafic de progresser globalement de 0,2%, sur la base d'une croissance du trafic des véhicules légers de 0,3% et d'une baisse du trafic des poids lourds limitée à 0,4%.

La montée en charge du trafic dans le Duplex A86 s'est poursuivie conformément aux prévisions. En 2013, le trafic moyen journalier en jours ouvrés a progressé de 12% avec une moyenne de 26 700 véhicules/jour. En week-end et jours fériés, le trafic a progressé de 6,3%, avec près de 14 000 véhicules/jour.

3. Chiffre d'affaires péage

Les tarifs du réseau interurbain ont augmenté au 1^{er} février 2013 de 1,91% pour les véhicules légers (classes 1, 2), de 2,0% pour les poids lourds à 2 essieux (classe 3), de 2,16% pour les poids lourds de 3 essieux et plus (classe 4), et de 1,9% pour les motos (classe 5).

Les recettes de péage du Duplex A86 ont progressé de 15% pour atteindre 42 millions d'euros en 2013.

Le chiffre d'affaires péage total progresse de 2,8% à 1 219 millions d'euros, grâce à la croissance du trafic sur le réseau interurbain de 0,2%, à un effet tarif de +2,2% et à l'impact du Duplex A86 qui représente +0,4%. Les revenus des activités annexes s'établissent à 22 millions d'euros, et le chiffre d'affaires d'exploitation atteint 1 241 millions d'euros, en croissance de 2,7% par rapport à 2012.

4. Entretien du réseau en service

Les investissements du réseau en service s'élèvent à 144 millions d'euros en 2013, dont 28 millions d'euros correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A 86 (10 millions d'euros)

Les investissements de l'année 2013 portent sur l'achèvement des travaux de finition, sur la sécurisation des équipements et des systèmes, et sur le 1% paysage.

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (126 millions d'euros)

Les investissements destinés à améliorer l'impact environnemental du réseau, qui ont fait l'objet du 14^e avenant, Paquet vert autoroutier, se sont achevés en mars 2013 conformément à la programmation initiale. Cofiroute a réalisé, en 3 ans, 343 chantiers, avec notamment 172 points de rejets hydrauliques, 6 sites équipés d'écrans anti-bruit, 14 voies de télépéage sans arrêt mises en service, 428 places de covoiturage et 68 aires requalifiées.

Les travaux du 3^e contrat de plan engagés en 2012 se sont poursuivis en 2013, avec notamment la mise en place de voies de télépéage sans arrêt. On dénombre 8 voies mises en service et les travaux sont en cours sur les barrières de Sorigny, Restigné, Ancenis, et Saint-Christophe.

La mise en place d'équipements dynamiques (panneaux à message variable, disponibilité des parkings poids lourds...) s'intensifie et contribue à l'amélioration de la gestion du trafic et de l'information des clients. Par ailleurs, les travaux pour l'amélioration de la sécurité des clients se poursuivent avec notamment la création de refuges et de zones d'arrêt sécurisés.

La préparation de la construction de nouveaux échangeurs à Illiers Combray et à Connerré sur l'autoroute A11 est en cours. Les études de l'aménagement de la 3^e voie sur l'A10 entre Chambray et la bifurcation A10/A85 ainsi que la préparation de l'élargissement de l'A71 entre Theillay et Vierzon se poursuivent.

Par ailleurs, les travaux occasionnés par la construction des nouvelles Lignes ferroviaires à Grande Vitesse Tours – Bordeaux et Le Mans – Rennes dont le tracé longe, d'une part l'A85 et l'A10 entre Tours et Poitiers, et d'autre part l'A11 et l'A81 entre Le Mans et Laval, sont en cours. Les premiers ouvrages de franchissement ont été mis en place au-dessus de l'autoroute. Quatre aires de repos et de services situées à proximité de la ligne à grande vitesse ont également été réaménagées.

Enfin, dans le cadre des phases 2 de l'avenant 11, la mise en configuration définitive de l'échangeur de Gatignolle a été réalisée fin 2013.

Par courrier du 11 décembre 2013, la direction des infrastructures de transport a confié à Cofiroute la maîtrise d'ouvrage des études de l'aménagement de la porte de Gesvres, située sur l'A11, pour un raccordement avec le périphérique de Nantes.

5. Exploitation du réseau

Sécurité vis-à-vis des clients

Indicateurs	2011	2012	2013
Taux d'accidents (*)	17,9	20,84	20,98
Taux d'accidents corporels	3,73	3,75	3,56
Taux de tués	0,27	0,21	0,21

(*) Nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 10⁸

Les indicateurs définitifs ne seront validés que début février 2014 en ce qui concerne les tués (délai de 30 jours).

Le nombre d'accidents mortels et le nombre de tués sont stables en 2013 (19 accidents avec 23 tués en 2013, 19 accidents avec 23 tués en 2012, 24 accidents avec 30 tués en 2011, 25 accidents avec 27 tués sur la même période en 2010).

Les indicateurs de 2013 montrent :

- une légère hausse du taux d'accidents (hausse du nombre d'accidents de 0,89% par rapport 2012) ;
- une stabilité du taux de tués (0,21 en 2012) ;
- une forte baisse du taux d'accidents corporel (4,94% d'accidents corporels en moins par rapport à 2012).

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable qui a mené des actions de sensibilisation auprès des automobilistes, à la sécurité routière en ciblant particulièrement ses messages sur les risques de somnolence au volant. Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en participant notamment aux opérations mises en œuvre sur les aires de services et de repos, et portées par la Fondation intitulées « 1, 2, 3 Siestez » pendant les étapes estivales ou « Faites le plein de vigilance » pendant les vacances de la Toussaint. Les actions spécifiques de sensibilisation à destination des chauffeurs poids lourds se sont poursuivies avec en particulier la participation aux 24 heures du Mans poids lourds. A l'occasion de cet événement, plusieurs collaborateurs de Cofiroute ont été mobilisés.

6. Reporting social et environnemental

6.1. Informations sociales

6.1.1 Effectif

Au 31 décembre 2013, Cofiroute employait 1 739 collaborateurs (1 606 CDI, 71 CATS et 62 CDD) contre 1 859 salariés au 31 décembre 2012 (1 688 CDI, 96 CATS et 75 CDD).

Au cours de l'année, concernant les CDI, 3 salariés ont été embauchés et 110 ont quitté l'entreprise (dont 32 licenciements).

Le recours aux contrats CDD continue à diminuer (62 CDD au 31 décembre 2013 contre 75 CDD au 31 décembre 2012). Ce recul de l'emploi précaire est facilité par l'accord d'entreprise sur « les réalités du terrain, métiers et organisation du travail – « ouvriers/employés »

qui régit depuis 2007 la gestion des pointes d'activité et des remplacements de salariés pour répondre aux besoins d'exploitation ponctuels et préserver ainsi une souplesse indispensable dans l'organisation du travail.

Concernant la fin de carrière, la convention signée en décembre 2007 entre l'Etat, l'Unédic et Cofiroute, sur la cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) a pris fin le 1^{er} juin 2012.

Cette convention a permis à 141 salariés de l'entreprise de cesser leur activité salariée à partir de leur 57^e anniversaire, par une suspension de leur contrat de travail, jusqu'à pouvoir bénéficier du régime de retraite avec une pension à taux plein.

A ce jour, si le dispositif n'accueille plus de bénéficiaire, il continue à vivre puisque 71 salariés étaient en CATS au 31 décembre 2013. Il s'éteindra lors du départ à la retraite du dernier bénéficiaire.

Répartition des effectifs par sexe et âge (CDI y compris CATS + CDD) :

COFIROUTE France	Total 2012.12	Total 2013.12	Total Hommes	Total Femmes
Effectif par tranche d'âge				
< ou = 25 ans	131	90	50	40
26 à 30 ans	112	101	60	41
31 à 35 ans	178	154	107	47
36 à 40 ans	212	194	135	59
41 à 45 ans	304	269	158	111
46 à 50 ans	373	372	239	133
51 à 55 ans	265	278	172	106
56 à 60 ans	248	244	142	102
= ou > 61 ans	36	37	15	22
Effectif fin d'année par tranche d'âge	1 859	1 739	1 078	661

Répartition des effectifs par zone géographique :

Région	Centre d'exploitation	Masculin	Féminin	Total 2013.12
Centre	CENTRE BLOIS	38	20	58
	CENTRE CHAMBRAY	78	68	146
	CENTRE CHATELLERAULT	56	33	89
	CENTRE MONNAIE	41	47	88
	CENTRE ST ROMAIN	29	18	47
	CENTRE VIERZON	50	39	89
Total Centre		292	225	517
Ile de France	CENTRE FONTENAY	34	3	37
	CENTRE ORLEANS	67	44	111
	CENTRE PONTHEVRARD	94	79	173
	CENTRE RUEIL	85	13	98
	CENTRE THIVARS	40	16	56
Total Ile de France		320	155	475
Pays de la Loire	CENTRE ANCENIS	52	47	99
	CENTRE ANGERS	44	8	52
	CENTRE LA FERTE BERNARD	41	15	56
	CENTRE LAVAL	53	29	82
	CENTRE LE MANS	75	53	128
	CENTRE VIVY	30	21	51
Total Pays de la Loire		295	173	468
SIEGE	SIEGE RUEIL	135	88	223
	SIEGE SARAN	21	13	34
	SIEGE ST ARNOULT	10	4	14
	SIEGE ST SATURNIN	5	3	8
Total SIEGE		171	108	279
Total général		1078	661	1739

Nombre de licenciements :

COFIROUTE France	Total 2012.12	Total 2013.12
Licenciements économiques	0	0
Licenciements non économiques	12	26
Licenciements pour inaptitude	5	6
Total des licenciements	17	32

6.1.2. Organisation du temps de travail, durée de l'absentéisme

Cofiroute respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaire de travail. Le temps de travail est fonction du métier et de l'activité. L'horaire hebdomadaire théorique pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours/an. Au 31 décembre 2013, Cofiroute compte 169 salariés à temps partiel, dont 127 femmes.

COFIROUTE France	Total 2012.12	Total 2013.12
Jours d'absences calendaires (salariés VINCI)		
Jours d'absence pour maladie non professionnelle	21 364	19 688
Jours d'absence pour Maternité/Paternité	2 736	1 979
Jours d'absence pour chômage partiel	0	0
Jours autres absences	1 964	1 895
Total Absences (hors absences "Sécurité et santé au travail")	26 064	23 562
Total Absences "Sécurité et santé au travail"	1 681	1 558
Total Tout type d'absences	27 745	25 120

6.1.3. La rémunération et leur évolution

Cofiroute a réaffirmé son attachement à la politique d'individualisation de la rémunération pour l'ensemble de ses collaborateurs. Au niveau des mesures salariales mises en place, l'accord annuel obligatoire (NAO) signé en 2013, prévoit :

- Ouvriers/employés : une enveloppe d'augmentation générale de 1,4% (hors mesures liées à l'ancienneté : 0,5%).
- Agents de maîtrise : une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,4% (hors mesures liées à l'ancienneté : 0,4%) avec talon de 1% ;
- Cadres : une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,4% avec talon de 1%.

Au-delà de la valorisation de chaque salarié selon ses compétences, ses performances et son potentiel, le partage des fruits de la croissance est un élément important dans la politique salariale. Elle prend la forme de l'intéressement (payé pour la première fois en 2012 - au titre de 2011), de la participation et d'une prime de 330 euros bruts par collaborateur au titre de la prime de partage des profits instituée par le gouvernement.

Le partage des fruits de la croissance repose également sur l'actionnariat salarié. Fin 2013, 1 335 salariés (soit 77% des collaborateurs) ont effectué un versement dans le plan épargne groupe CASTOR.

Par ailleurs, Cofiroute participe aux régimes de mutuelle et prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'entreprise (chèque emploi-service, aides diverses...).

6.1.4. Les relations sociales

Organisation du dialogue social

Cofiroute croit en un dialogue social de qualité avec les partenaires sociaux. Ce dialogue trouve également à s'épanouir par l'association des instances élues à la prise de décision au travers notamment de la consultation des membres du comité d'entreprise ou des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail avant chaque décision d'importance, dans leurs domaines respectifs de compétences. Cofiroute dispose d'un comité d'entreprise unique au niveau de la Société. Les instances des délégués du personnel ainsi que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont décentralisés en région.

En 2013, les instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) ont été renouvelées.

Un administrateur salarié élu par les collaborateurs siège désormais au Conseil d'administration.

L'accord sur le droit syndical qui régit Cofiroute depuis le 23 novembre 2004 est basé sur plusieurs principes fondamentaux, notamment ;

- la réaffirmation du rôle important que jouent les organisations syndicales, indépendantes et pluralistes, dans la vie de l'entreprise ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle en prenant notamment en compte les contraintes liées à l'exercice de certains mandats, déterminant pour le bon fonctionnement des organisations syndicales et des représentants du personnel ;

- l'apport des représentants du personnel élus ou désignés ne peut être pleinement efficace que s'il leur est offert la possibilité d'exercer une activité professionnelle correspondant à leur compétence, ainsi que des perspectives d'évolution en terme de carrière, en leur garantissant ainsi un traitement équitable ;
- la réaffirmation de l'importance du développement de l'information et de la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux ;
- la volonté de favoriser la mise à disposition d'outils de communication aux organisations syndicales et aux instances représentatives du personnel.

Bilan des accords collectifs

Le dialogue social trouve sa réalisation concrète dans la signature en 2013 de 4 accords collectifs avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise :

- l'accord annuel obligatoire (NAO) du 27/02/2013 ;
- le protocole CHSCT du 02/04/2013 ;
- l'accord GPEC / contrat de génération du 30/09/2013 ;
- l'avenant 1 de l'accord NAO 2012 : Prévoyance et chèques vacances du 30/09/2013.

6.1.5. Santé et sécurité

L'amélioration de la sécurité de nos collaborateurs constitue un souci constant pour Cofiroute qui souhaite atteindre l'objectif « zéro accident ». La politique de prévention sécurité fait partie intégrante du management de l'entreprise.

Pour y parvenir, Cofiroute s'est dotée, depuis plusieurs années, d'une politique de prévention sécurité ambitieuse à travers notamment la mise en place des quarts d'heure sécurité, le renforcement des formations propres à la sécurité au travail ou encore la démarche « 100% sécurité chantier ».

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable constitue également une pierre angulaire de la stratégie en faveur de la sécurité des salariés et des clients.

En 2013, les journées sécurité réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région, puis l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres ont à nouveau été réalisés.

Par ailleurs, 11 107 heures de formations ont été consacrées à la sécurité.

En 2013, le nombre d'accidents avec arrêt a diminué (24 en 2013 et 29 en 2012) et le nombre de jours d'arrêt augmente légèrement (1 274 en 2013 et 1 207 en 2012). Ces résultats de sécurité permettent une diminution du taux de fréquence : 9,99 (11,42 en 2012) et une augmentation du taux de gravité : 0,53 (0,48 en 2012). Cinq centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs.

Cofiroute s'attache également à la santé et la qualité de vie au travail. Elle s'engage, à travers l'accord relatif à la pénibilité, signé le 29 mai 2012, à orienter ses actions autour de quatre thèmes : l'adaptation et l'aménagement des postes de travail, l'amélioration des conditions de travail, le développement des compétences et l'accès à la formation et enfin, l'aménagement des fins de carrière. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés dont la réalisation est mesurée à l'aide d'indicateurs. Ces indicateurs sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet ainsi qu'aux membres des CHSCT.

Quatre maladies professionnelles ont été reconnues au cours de l'année (quatre en 2012).

6.1.6. Formation

Le système de gestion des carrières à Cofiroute repose sur le management en concertation avec la direction des ressources humaines. L'évolution résulte d'un compromis entre les motivations exprimées du collaborateur, les opportunités ainsi que l'action du management et de la direction des ressources humaines pour accompagner cette évolution.

Des outils de gestion de carrière ont été mis en place par la direction des ressources humaines : l'entretien individuel, la mobilité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPC).

La GPEC : signataire d'un accord en 2013, Cofiroute réaffirme sa politique GPEC en développant les dispositifs de formation et en recensant les souhaits formulés lors de l'entretien annuel des collaborateurs. Ainsi, Cofiroute accompagne l'évolution des métiers de l'autoroute et favorise l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Cette politique est favorisée par CAMPUS, l'école de formation interne qui assure près de 90% du total des heures de formation suivies par les collaborateurs.

Au global, en 2013, 37 617 heures de formation ont été dispensées et ont concerné 82% de l'effectif.

6.1.7. Egalité de traitement

Cofiroute poursuit sa politique volontariste de management de l'égalité des chances.

Fin 2013, Cofiroute comptait dans ses effectifs 661 femmes et 1 078 hommes.

Les personnes en situation de handicap étaient au nombre de 81, fin 2013 (77 en 2012); l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a diminué de 22,5% entre 2012 et 2013, représentant environ 220 000 euros.

En date du 31 octobre 2012, un accord collectif sur l'égalité des chances et la diversité a été signé. Cet accord traite conjointement de l'égalité homme femme, de l'accueil et de l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Chacun de ces thèmes est assorti d'indicateurs chiffrés permettant de suivre le niveau de réalisation. Ils sont communiqués annuellement à la commission de suivi créée à cet effet.

Le 17 juillet 2013, Cofiroute a obtenu le renouvellement du Label Diversité délivré par l'AFNOR.

6.1.8. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Outre les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi (voir points 6.1.4 et 6.1.7), Cofiroute souscrit également aux normes fondamentales établies par l'Organisation Internationale du Travail, qui visent l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

Avant la conclusion d'un contrat, Cofiroute demande à son/ses cocontractants, une déclaration sur l'honneur par laquelle il(s) s'engage(nt) à déclarer leurs travailleurs et à ne pas se mettre en infraction avec la législation du travail.

De la même façon, tout titulaire d'un contrat avec Cofiroute se doit de s'assurer du respect des mêmes règles par l'un de ses sous-traitants.

6.2. Informations environnementales

6.2.1. Politique générale en matière environnementale

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la gestion des déchets, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO₂ et de la biodiversité.

Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier avec tunnels est certifié ISO 14001 (management environnemental).

La Direction Développement Durable et Qualité, distincte des structures opérationnelles, est chargée de coordonner les actions engagées en matière d'environnement, de veiller à leur bonne application et de mesurer les résultats obtenus.

En 2013, 645 heures de formations à l'environnement ont été délivrées aux salariés de Cofiroute et ont porté notamment sur la gestion des déchets, la loi sur l'eau, le Bilan Carbone®, l'utilisation des produits phytosanitaires (Certiphyto décideurs et applicateurs), le système de management environnemental (norme ISO 14001). Des actions de sensibilisation ont été conduites par les directions régionales tout au long de l'année.

La prévention des risques environnementaux et des pollutions a fait l'objet d'investissements en 2013. Ainsi en matière de protection des ressources en eau, six bassins de décantation ont été réalisés ce qui correspond à six kilomètres de linéaires d'autoroutes protégées supplémentaires. Par ailleurs, 31 accidents de la circulation ont entraîné un déversement de produit polluant mais n'ont généré aucune pollution en dehors des emprises autoroutières du fait de la mise en application des procédures d'urgence prévues à cet effet.

La garantie assurance pour risques environnementaux est d'un montant de 50 millions d'euros.

6.2.2. Pollution et gestion des déchets

Suite à l'identification des impacts environnementaux significatifs dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures et instructions sont en place pour assurer la maîtrise opérationnelle de ces impacts. De plus, des actions de prévention ou de réduction sont mises en œuvre localement.

En matière de gestion des déchets, 100% des centres d'exploitation pratiquent le tri pour l'ensemble de leurs déchets et sont équipés de plateformes de collecte. Sur les 731 tonnes de déchets dangereux collectées en 2013 (476 en 2012), 358 tonnes ont été valorisées et sur les 2 315 tonnes de déchets non dangereux collectées (2 550 en 2012, dont 849 tonnes ont été valorisées). L'amélioration de la traçabilité des déchets, notamment via les registres réglementaires mis en place pour les déchets non dangereux, permet de mieux suivre leur devenir : destruction, valorisation de matière ou valorisation énergétique. Par ailleurs, 100% des aires de repos sont équipées de points de collecte sélective.

En 2013, un logement a bénéficié de protection acoustique (36 logements en 2012). A fin 2013, aucun point noir bruit n'est présent sur le réseau Cofiroute.

En matière de protection des ressources en eau, des analyses semestrielles de conformité des rejets sont réalisées en sortie de stations d'épurations des aires de repos. Les aménagements réalisés dans le cadre du Paquet vert autoroutier entre 2010 et 2012 ont fait l'objet de visites de contrôles par les centres d'études techniques de l'équipement (CETE) Normandie Centre et Ouest.

Les équipements de collecte et de traitement des eaux de ruissellement le long des autoroutes évitent la propagation des polluants diffus ou accidentels dans le milieu extérieur. Fin 2013, les nouveaux ouvrages de prévention des pollutions mis en fonctionnement par Cofiroute correspondent à 335 km de linéaire d'autoroutes protégées supplémentaires.

Des procédures d'urgence sont prévues en cas de déversement de produits polluants, et des exercices sont réalisés par les centres d'exploitation. Les opérationnels sont ainsi régulièrement sensibilisés à l'application de ces procédures d'urgence.

Les impacts sur l'air de l'activité de Cofiroute résultent essentiellement des émissions de gaz polluants générées par le trafic circulant sur le réseau. En 2013, Cofiroute a participé à la préparation et la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère élaborés sous l'égide de l'Etat dans les zones urbaines.

6.2.3. Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau s'est élevée à 143 965 m³ d'eau de ville achetée et à 61 012 m³ d'eau forée (soit un total de 204 977 m³, contre 202 128 m³ en 2012).

Concernant la consommation de matières premières, le total des matériaux de construction pour la mise en œuvre des chaussées s'élève à 442 282 tonnes dont 62 649 tonnes de matériaux recyclés. En 2013, un effort important a été entrepris pour améliorer la traçabilité du devenir des résidus de fraisas et a permis un calcul plus précis du taux de réemploi des matériaux de construction.

Le volume de sel utilisé pour la viabilité hivernale s'élève à 24 745 tonnes en hausse par rapport à 2012 (14 067 tonnes) et proche du niveau de 2011 (25 523 tonnes). Cette consommation est très dépendante de la météorologie.

La consommation d'électricité est de 39 068 118 kWh en 2013 contre 40 005 681 kWh en 2012.

La consommation de gasoil est de 2 400 013 litres contre 2 274 120 litres en 2012. Les panneaux photovoltaïques implantés sur le réseau Cofiroute ont fourni 31 270 kWh en 2013. De plus, l'éolienne qui permet l'alimentation complète d'une aire de repos a fourni 1 806 kWh.

Pour améliorer l'efficacité énergétique, les directions régionales d'exploitation mettent en œuvre des actions adaptées, répondant au contexte local (ex : rénovation thermique de façade de bâtiment à Blois) ou s'inscrivant dans une approche globale au niveau de l'entreprise (sensibilisation au covoiturage et au gonflage des pneus, formation à l'éco-conduite pour les grands conducteurs).

6.2.4. Changement climatique

En application de l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2) ainsi que du décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, Cofiroute a réalisé son bilan réglementaire des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). En application des engagements de développement durable de VINCI Autoroutes, Cofiroute a poursuivi ses actions visant à réduire ses émissions directes. Entre 2011 et 2013, les émissions générées par ses propres activités ont été réduites de 6%, soit l'équivalent de 582 tonnes de CO₂ économisées.

Par ailleurs, les émissions liées au trafic client sont évaluées à 2 928 624 tonnes équivalent CO₂ en 2013 (évaluation hors pentes, 2 955 098 tonnes, soit l'équivalent CO₂ en 2012).

En mars 2013, huit voies de télépéage à 30 km/h ont été mises en service à la barrière de péage de Monnaie, ce qui porte à 16 le nombre de voies de télépéage à 30km/h mises en service sur le réseau Cofiroute.

Les parkings de covoiturage de Poitiers Sud et Dourdan-Longvilliers ont été mis en service, ce qui porte à neuf le nombre de parkings ouverts le long du réseau Cofiroute (pour un total de 741 places).

A ce stade, il n'a pas été identifié de conséquence du changement climatique sur l'activité. Les mesures précitées contribuent cependant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

6.2.5. Protection de la biodiversité

Les autoroutes traversent les territoires et peuvent contribuer à fragmenter les habitats de certaines espèces. Cofiroute s'efforce donc d'adapter la « perméabilité » de l'infrastructure.

Le déploiement du Paquet vert autoroutier a permis la réalisation de 10 passages petite faune supplémentaires ce qui porte à 292 le nombre total de passages faune. Ces ouvrages ont fait l'objet d'un suivi photographique en 2013. En outre, Cofiroute s'est entourée d'experts en génie écologique pour faire évoluer ses pratiques de gestion de la végétation et préserver les sites d'intérêt écologique valorisés dans le cadre du Paquet vert autoroutier.

Sur les 9 317 hectares gérés par Cofiroute, environ 7 434 hectares constituent des dépendances vertes, soit 80% de la surface du réseau autoroutier. Ces espaces sont entretenus selon les principes de gestion différenciée, qui visent en particulier à favoriser la biodiversité dans ces emprises. Les consommations des pesticides et désherbants sont limitées, conformément à l'objectif Ecophyto 2018. Leur consommation a ainsi diminué de 84% par rapport à 2008. Les pratiques ont également évolué suite aux formations Certiphyto délivrées aux agents concernés. Dans ce contexte, de nouvelles ruches ont été installées sur l'aire de repos de la Courte Epée dans le cadre du

partenariat signé en 2012 avec l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF). Au total 15 ruches sont présentes sur le réseau pour valoriser la démarche et sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et de l'abeille en particulier.

Dans le cadre de ses activités de construction ou d'exploitation, Cofiroute noue des partenariats avec des organismes de protection de l'environnement pour assurer des analyses préalables des sites ou mettre en place des mesures de gestion écologique. 18 partenariats formalisés par des conventions sont en cours sur la période de reporting.

6.3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En 2013, 2 « Bilans Bianco » réalisés 5 ans après les mises en service ont été présentés en Comité de suivi des engagements de l'Etat : celui de la section Saint-Romain-sur-Cher – Druye de l'A85 le 25 janvier 2013 en Préfecture d'Indre-et-Loire et celui du Contournement Nord d'Angers de l'autoroute A11 le 15 mars 2013 en Préfecture de Maine-et-Loire.

Par ailleurs, le bilan LOTI réalisé 5 ans après la mise en service du Contournement Nord d'Angers par l'autoroute A11 a été transmis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (DGITM / DIT) le 22 avril 2013.

Ce bilan conclut que le Contournement Nord d'Angers contribue à façonner le visage de l'agglomération souhaitée par les élus. Certains effets visibles dès à présent de cette politique visent à créer de nouvelles polarités, de nouvelles zones d'enjeu économique, et surtout une volonté de rééquilibrage des différents modes de transport au sein de l'agglomération.

En cela, les effets prévus du Contournement autoroutier Nord d'Angers sont atteints.

En matière d'emploi, Cofiroute a poursuivi son engagement dans l'économie sociale et solidaire en confiant différentes prestations à des associations d'insertion ou Etablissements de services d'aide par le Travail (entretien d'espaces verts, numérisation de factures...), en permettant à ses salariés de parrainer des employés de ces dernières et en participant à l'aide à la recherche d'emploi.

6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En 2013, Cofiroute a confié des travaux et prestations au secteur de l'insertion (154 milliers d'euros) et au secteur protégé et adapté (220 milliers d'euros).

Cofiroute a également soutenu cinq projets de recherche conduits par des écoles, universités ou centres de recherche portant sur la mobilité durable, le paysage ou l'innovation.

En ce qui concerne l'environnement, Cofiroute a noué 18 partenariats avec des associations environnementales pour contribuer à l'amélioration des connaissances (réalisation d'études et financement de recherche) avec notamment la Fondation pour la Nature et l'Homme, la chaire Paris Tech et The Shift Project et mettre en place des animations sur le thème de l'environnement et de la biodiversité à destination des clients et du personnel avec en particulier la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage et l'Union nationale de l'apiculture française dans le cadre de son programme Abeille Sentinelle de l'environnement.

En matière de sécurité routière, Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable et s'associe régulièrement aux actions entreprises par celle-ci : apport logistique pour les besoins de recherches scientifiques, actions de sensibilisation des clients. Ainsi durant l'été 2013, des animations de la Fondation destinées à prévenir le risque de somnolence au volant ont pu être mises en œuvre sur les aires du réseau grâce au concours de Cofiroute.

Par ailleurs, Cofiroute est membre de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et effectue une dotation auprès de la Fabrique de la Cité.

En 2013, des salariés de Cofiroute ont parrainé neuf projets de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité et un projet de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable.

6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

Cofiroute s'attache à associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et sous-traitants à ses engagements sur l'environnement et la sécurité. Dans ce cadre, elle intègre systématiquement à ses contrats des exigences spécifiques. De plus, depuis juin 2012, une charte d'engagements et de performance globale des fournisseurs de VINCI est annexée à l'ensemble des contrats.

En particulier, Cofiroute s'est également engagée dans la démarche « maîtrise d'ouvrage zéro accident » lancée par VINCI Autoroutes en mars 2012. A l'instar de ce qui est réalisé en matière de prévention du personnel, l'objectif de cette démarche est de lutter contre les accidents de travail et les situations à risque en associant l'ensemble des intervenants sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage. Un plan d'action est en cours de déploiement. Dans ce cadre, sur la période allant du 1^{er} octobre 2012

au 30 septembre 2013, 142 inspections sécurité ont été réalisées sur les chantiers, 563 personnes ont reçu un accueil sécurité à leur arrivée sur un chantier Cofiroute et 185 « quart d'heure sécurité » ont été animés par des représentants du maître d'ouvrage.

En 2013, sur les chantiers dont Cofiroute est le maître d'ouvrage, on dénombre 17 accidents avec arrêt, 14 accidents sans arrêt. Par ailleurs, 175 presque accidents et situation à risques ont été détectés en 2013 contre 166 en 2012.

6.3.4. Loyauté des pratiques

En 2013, VINCI s'est doté du manifeste « Ensemble » qui réaffirme les principes éthiques applicables par toutes les filiales et partout dans le monde.

Par ailleurs, la Charte « Engagements de Performance globale » annexée à l'ensemble des contrats et dont l'énumération des principes fait l'objet d'une clause spécifique dans ces contrats, indique les engagements de Cofiroute et ceux du prestataire en matière de respect des principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, de respect des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'éthique en matière de concurrence et de lutte anti-corruption.

Enfin, les actions de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable précitées contribuent à la sécurité des clients de Cofiroute.

6.4. Modernisation des gares et développement du télépéage

6.4.1. Télépéage sans arrêt

Fin 2013, des voies télépéage sans arrêt sont opérationnelles sur l'ensemble des barrières de l'A10 (St Arnoult, Monnaie, Sorigny) ainsi que sur la gare de Dourdan (A10 – région parisienne) et sur les barrières de Veigné (A85) et de St Christophe (A28). Les travaux se poursuivent sur Sorigny, St Christophe ainsi que sur l'ensemble des autres barrières pleines voies du réseau interurbain, à l'exception de La Gravelle (A81), où le chantier doit démarrer au premier semestre 2014.

Nous décomptons sur le réseau Cofiroute au 31 décembre 2013, 26 voies de télépéage sans arrêt pour un programme réactualisé sur le réseau interurbain de 43 voies équipées à terme.

6.4.2. Programme de modernisation des gares

Un programme de modernisation des gares a été lancé permettant de renforcer la sécurité des salariés intervenant sur les gares, améliorer la fiabilité des équipements et compléter certaines gares par de nouveaux équipements automatiques.

Le télépéage représente 42,9% des transactions totales en progression de 1,4% par rapport à 2012.

7. Financement

La totalité des besoins de financement de l'exercice étant couvert par l'autofinancement et les lignes existantes, aucun mouvement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2013 sur les opérations de financement.

Au 31 décembre 2013, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 946 millions d'euros dont 446 millions de trésorerie nette gérée et 500 millions sous la forme du crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 2 857 millions d'euros au 31 décembre 2013 ; il est indexé à taux fixe ou protégé à hauteur de 79% de son total.

8. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2013 se sont déclinées selon les volets principaux suivants :

8.1. Surveillance du réseau

Dans le domaine du recueil de données de circulation, Cofiroute a expérimenté des capteurs non intrusifs (installés à l'extérieur de la structure de chaussée) qui remplissent les mêmes fonctions que des boucles classiques à induction magnétique.

Les avantages de ce type d'équipements sont d'ordre opérationnel : leur disponibilité n'est pas impactée par des travaux d'entretien de chaussées, et aussi d'ordre économique à travers l'optimisation des coûts de fonctionnement des équipements de recueil de données.

8.2. Sécurité du personnel et des clients

Le projet SCOREF (Système Coopératif Routier Expérimental Français), dont Cofiroute était partenaire, a pris fin en septembre 2013 après trois ans d'activité. Le consortium SCOREF rassemblait 22 entreprises françaises, comprenant notamment des constructeurs automobiles

(Renault, PSA), des équipementiers (Hitachi, Neavia...), des gestionnaires d'infrastructure (Cofiroute, CG78, CG38) et des partenaires académiques (INRIA, IFSTTAR...).

Ce projet avait pour objectif de préparer le déploiement des systèmes coopératifs, qui permettront d'améliorer la sécurité routière et la gestion du trafic grâce à des échanges automatiques de messages en temps réel entre véhicules, ainsi qu'entre les véhicules et l'infrastructure.

Dans ce programme, Cofiroute était responsable du lot «Évaluation et démonstrations » et du pilotage des différents sites de test. Le dispositif a été testé en milieu interurbain sur une section de l'autoroute A10 entre Saint-Arnoult et Orléans et aussi dans un contexte périurbain sur le Duplex A86. Les différents tests ont permis de valider la faisabilité technique et de démontrer des cas d'usage tels que l'information sur les travaux, l'alerte sur un véhicule immobilisé et l'affichage de limites de vitesse contextuelles.

Ces tests visaient également à évaluer l'acceptabilité du système et la compréhension des messages présentés aux conducteurs.

170 personnes ont participé aux sites pilotes avec une vingtaine de véhicules équipés de ces dispositifs de communication.

8.3. Laboratoire d'innovation

En 2013, un laboratoire VINCI Autoroutes, animé par une équipe de Cofiroute, a été mis en place. L'objectif de cette démarche est de favoriser « l'innovation ouverte » et de faire émerger de nouvelles idées pour les transformer en démonstrateurs de nouveaux services pour les clients des réseaux de VINCI Autoroutes.

9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève, pour 2013, à 425 milliers d'euros, dont -23 milliers d'euros de résultat d'exploitation et 456 milliers d'euros de résultat financier.

Le résultat financier, en augmentation par rapport à 2012, est lié principalement aux dividendes reçus des sociétés détenues.

9.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a produit un chiffre d'affaires de 1 118 milliers de livres et dégagé un résultat net avant impôts de 187 milliers de livres.

La société Le Crossing Company Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86 %) et Ringway Babbie Ltd (57,14 %) n'a réalisé au cours de l'année 2013 ni de chiffre d'affaires, ni de résultat net avant impôts.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2013 un résultat net de 145 milliers de livres.

9.1.2. Etats-Unis

Cofiroute Corporation dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes et la MnPASS a produit un chiffre d'affaires de 8 235 milliers de dollars, un résultat opérationnel de 209 milliers de dollars et un résultat net de 142 milliers de dollars.

9.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10% par Cofiroute, à 45% par Daimler Financial Services (DFS) et à 45% par Deutsche Telecom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Elle exploite un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds de 12 tonnes et plus sur les 12 817 kilomètres du réseau autoroutier, et sur 1 182 kilomètres du réseau de routes nationales en Allemagne.

Fin 2013, 158 600 entreprises ont enregistré 1 002 000 poids lourds auprès de Toll Collect et 776 000 camions sont équipés d'OBU. Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 47,8% contre 46,1% fin 2012.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis est en 2013 de 99,90 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Le projet TOLL2GO qui a été inauguré en septembre 2011 offre un service de péage international et interopérable géré conjointement par TC et par l'opérateur autrichien ASFINAG : les poids lourds n'ont plus besoin que d'un seul OBU, celui de TC, pour s'acquitter du péage en Allemagne et en Autriche. Il marche toujours très bien, plus de 70 000 poids lourds sont inscrits à fin décembre 2013.

Le Bund a demandé à TC d'examiner la faisabilité technique d'une éventuelle extension du contrat d'exploitation. Le contrat se termine normalement fin août 2015, mais il peut être étendu trois fois pour un an si le Bund le décide. TC a remis au Bund en novembre 2012 ses conclusions concernant ce projet intitulé RUN2018. Aucune décision n'a encore été prise par le Bund quant à une extension, mais les projets qui devaient déjà commencer pour ne pas mettre en péril cette extension ont commencé avec l'accord du Bund.

Le péage collecté en Allemagne en 2013 est de 4,4 milliards d'euros. Les kilomètres parcourus sont très légèrement supérieurs à ceux de 2012, mais la recette n'augmente pas sensiblement car les poids lourds sont moins « polluants » et, de fait, la recette moyenne au kilomètre baisse régulièrement.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013) sont les suivants :

- chiffre d'affaires 560 M€
- EBIT - 80 M€
- résultat après impôts - 49 M€

Il a été décidé d'abandonner, pour des raisons fiscales (mais pas pour l'arbitrage), 210 millions d'euros des provisions vis-à-vis du Bund, afin d'économiser les 42 millions d'euros théoriques d'impôts de cette année et de se faire rembourser 23 millions d'euros déjà payés. Malgré ces résultats négatifs, le projet se porte très bien, et il améliore son cash-flow.

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage SGV I, le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 millions d'euros (plus intérêts) en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. TC GmbH n'ayant pas pu faire valoir ses droits dans la SGV I, a initié en décembre 2006 la SGV II (avec les arbitres du SGV I). Toll Collect réclame environ 700 millions d'euros (plus intérêts).

Le président des arbitres, M. Hirsch a démissionné pour des raisons de santé au début 2012. Dr. Nitsche, ancien juge président à la cour d'appel, a été nommé le 29 octobre 2012 en tant que nouveau président. Il a eu lui-même de graves problèmes de santé, et rien ne s'est passé en 2013. La procédure d'arbitrage reprend son cours en 2014.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 millions d'euros).

9.3. Autoroutes Trafic

Selon les comptes provisoires de la société, Autoroutes trafic a produit en 2013 un chiffre d'affaires de 2 127 milliers d'euros et dégagé un résultat net de 139 milliers d'euros. Les actions de développement de la société ont essentiellement porté, en 2013, sur l'utilisation de données FCD (floating car data) pour les gestionnaires routiers et autoroutiers.

9.4. Médiamobile

Les comptes de la société Médiamobile pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 montrent un chiffre d'affaires de 10 600 milliers d'euros, en diminution de 12% par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net de 2 582 milliers d'euros. L'exercice a été marqué par la conjoncture automobile difficile.

9.5. Centaure Bretagne

Centaure Bretagne a poursuivi son activité de formation à la sécurité routière à destination des entreprises et du grand public ainsi que son activité spécifique de stages « permis à points ».

10. Comptes annuels consolidés

10.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'Etat.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2013, à 1 241,4 millions d'euros (contre 1 208,5 millions en 2012), soit une progression de 2,7%.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 109 millions d'euros, contre 128 millions d'euros en 2012, en diminution de 14,5%. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 350,8 millions d'euros par rapport à 1 336,5 millions d'euros en 2012.

10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 885,6 millions d'euros en 2013 contre 855,8 millions d'euros en 2012, soit une progression de 29,9 millions d'euros (+3,5%) par rapport à 2012, résultant de la croissance de 2,7% du chiffre d'affaires accompagnée de la poursuite de l'optimisation des charges d'exploitation dans un contexte fiscal défavorable. L'EBITDA représente 71,3% du chiffre d'affaires contre 70,8% en 2012.

10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, à 625,9 millions d'euros, affiche une hausse de 3,6% en 2013, contre 603,9 millions d'euros en 2012. Le complément d'amortissements des investissements de la période n'obère pas la croissance de cet indicateur, en ligne avec celle de l'EBITDA.

10.4. Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 18,8 millions d'euros, -122,7 millions d'euros en 2013 contre -141,5 millions d'euros en 2012 grâce à une amélioration du coût de l'endettement financier net de 12,9 millions d'euros et à une moindre actualisation des provisions à long terme.

10.5. Résultat net

Le poste d'impôt sur les bénéfices augmente de façon significative de 32,6 millions d'euros pour s'établir à -200,8 millions, la contribution exceptionnelle de 3% sur les dividendes participe à l'augmentation à hauteur de 8,9 millions d'euros et la contribution complémentaire de 5,7% pèse pour 9,9 millions d'euros.

Le résultat net s'établit à 302,4 millions d'euros, en progression de 8,3 millions d'euros par rapport à 2012 (294,2 millions d'euros), l'amélioration du résultat opérationnel et du résultat financier permettant d'absorber les compléments d'impôts.

10.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 2 857 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 2 877 millions d'euros à fin 2012, en légère amélioration.

11. Rapport sur la gestion du groupe

En application des dispositions de l'article L233-16 I du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du groupe.

L'évolution de la situation financière du groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les indicateurs clés poursuivent leur croissance, en dépit de l'alourdissement de la fiscalité et d'une conjoncture de taux bas qui pèsent sur le résultat net, ce dernier affiche une croissance de 2,8% par rapport à 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 241,4	1 208,5	1 202,0	1 149,8	1 110,5
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	109,4	128,0	129,4	142,4	175,2
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 350,8	1 336,5	1 331,4	1 292,2	1 285,7
RESULTAT NET PART DU GROUPE	302,4	294,0	294,2	311,6	310,8
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 2 857	- 2 877	- 2 959	- 3 045	- 3 226

12. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon les principes et méthodes identiques à ceux de 2012.

12.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 34 millions d'euros, soit +2,8%, et s'établit à 1 233,9 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation progresse dans le même temps de 3,6%, avec une croissance modérée des charges d'exploitation hors impôts et taxes, ces derniers affichant une croissance de 8,4%. Les amortissements et provisions progressent de 13,4 millions d'euros sur l'exercice du fait des mises en service des investissements de la période et de la provision pour maintien en état de la concession.

Le résultat net à 308,8 millions d'euros, affiche une progression limitée de 1,9% soit 5,8 millions d'euros par rapport à 2012 (303,0 millions d'euros), conséquence de l'alourdissement des impôts.

12.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

en Euros

Nature des Indications	2009	2010	2011	2012	2013
1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
- Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
- Chiffre d'affaires	1 103 273 814	1 142 842 920	1 194 115 531	1 199 909 744	1 233 871 062
- Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	707 043 685	725 161 269	710 652 890	736 694 366	783 715 694
- Impôt sur les bénéfices à 33,33% (*)	146 438 526	151 166 454	155 933 522	161 773 165	173 580 830
- Contributions supplémentaires sur l'impôt société	4 807 292	4 963 314	12 917 005	13 401 941	24 276 095
- Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	314 981 236	315 502 916	290 373 402	303 038 982	308 830 453
- Montant des Bénéfices distribués	188 315 142	311 612 858	294 242 410	294 242 410	
- Dettes à long terme	3 325 015 322	3 366 858 221	3 352 555 800	3 285 184 837	3 248 486 100
- Coût de revient de la concession	8 058 781 989	8 295 403 245	8 472 388 782	8 646 681 154	8 780 536 031
3. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
- Bénéfice après impôt et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	135,04	138,77	110,65	136,91	140,90
- Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	77,61	77,74	71,55	74,67	76,09
- Dividende versé à chaque action	46,40	76,78	72,50	72,50	32,90
4. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 942	1 913	1 805	1 710	1 720
- Montant de la masse salariale	68 598 859	67 562 326	68 713 726	71 101 334	65 375 427
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	31 971 534	31 467 989	32 319 562	34 296 494	37 905 113

(*) En 2011, la charge d'impôt comprend aussi un complément de charge d'IS au titre des exercices antérieurs

12.3. Proposition d'affectation du résultat 2013

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Bénéfice net disponible	308 830 453
Report à nouveau antérieur	1 569 818 696
<hr/>	
Bénéfice distribuable	1 878 649 149
Dotation à la réserve légale	-
Distribution du dividende	133 525 176
Affectation du solde en report à nouveau	175 305 277

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 32,90 euros par action pour chacune des 4 058 516 actions, représentant un montant global de 133 525 176 euros intégralement versé le 30 août 2013, selon la décision du Conseil en date du 26 juillet 2013.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Au titre de 2012

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 294 242 410 euros.

Au titre de 2011

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 294 242 164,68 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 245,32 euros.

Au titre de 2010

- dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 311 612 474,58 euros ;
- dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 383,90 euros.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

13. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echéances inférieures à 30 jours	Echéances comprises entre 30 et 60 jours	Autres échéances
2013	10,0	0,5	-
2012	14,3	1,6	-

14. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2013

Evolution des tarifs de péage

Conformément au contrat de concession du réseau interurbain et au contrat de plan signé entre l'Etat et Cofiroute pour la période 2011-2014, les tarifs augmentent au 1^{er} février 2014, de 0,91% pour les véhicules légers (classe 1) et 1,2% pour les poids lourds (classe 4).

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1^{er} janvier 2014 conformément au contrat. Modulés en fonction de l'heure, du jour de passage et de la gare d'entrée, ils sont compris entre 1,50 euros et 10 euros.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la compensation tarifaire de la hausse de la redevance domaniale appliquée depuis le 1^{er} juillet 2013. Les modalités de cette compensation devront faire l'objet d'avenants publiés au Journal Officiel.

Actionnariat

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord signé le 20 décembre 2013, le groupe VINCI a finalisé l'achat de la participation de 16,67% que détenait le groupe Colas dans Cofiroute pour un montant de 780 millions d'euros auquel pourrait s'ajouter un complément de 20 millions d'euros, conditionné par la réalisation de certaines hypothèses opérationnelles dans la période 2014-2015.

Aux termes de cette opération, l'intégralité du capital de Cofiroute est détenue par le groupe VINCI.

15. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L.225-100 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de 18 ans pour le réseau interurbain, 73 ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'Etat donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic qui est corrélé à l'activité économique pour le trafic des poids lourds et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier de 2 857 millions d'euros est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé qui s'élèvent en valeur nette à 5 118 millions d'euros, et de la récurrence de cash-flow élevés. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique, et les règles de prudence appliquées, sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés, notes B.16 et B.17 informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

Cofiroute a répondu favorablement à la sollicitation de l'Etat sur sa participation à un plan de relance économique, qui serait compensé par un allongement de la durée de son contrat de concession du réseau interurbain.

Les modalités de la hausse de la redevance domaniale sont en cours de discussions avec le concédant.

16. Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

17. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

18. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2013 est jointe en annexe.

19. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

- M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'administration

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants 2013
Rémunération fixe	401 115 €
Rémunération variable	285 000 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Ces rémunérations s'entendent pour l'ensemble de ses mandats détenus au sein des sociétés du groupe VINCI.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2013
N° et date du plan VINCI	Actions de performance 16/04/2013
Nombre d'actions gratuites	11 000
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	314 270 €
Date d'acquisition définitive	16/04/2015
Date de disponibilité	16/04/2017
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Pierre Coppey n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2013.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2013	Exercice 2013	Exercice 2013
N° et date du plan	Plan 2006 09/01/2006	Plan 2006 09/01/2006	Plan 2010 09/07/2010
Nature des options	Levée d'options simple	Levée d'options simple	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	37 936	130 288	6 000
Prix d'exercice	35,58	35,58	36,70

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

- M. Loïc Rocard, directeur général

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants 2013
Rémunération fixe	160 000 €
Rémunération variable	75 000 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2013
N° et date du plan	Actions de performance 16/04/2013
Nombre d'actions gratuites	3 700
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	105 709 €
Date d'acquisition définitive	16/04/2015
Date de disponibilité	16/04/2017
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Loïc Rocard n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2013.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

M. Loïc Rocard n'a procédé à aucune levée d'options en 2013.

Il est précisé que M. Loïc Rocard bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

- M. Xavier Huillard, représentant permanent de la société VINCI Autoroutes

	Montants 2013
Rémunération fixe	900 000 €
Rémunération variable	987 530 €
Jetons de présence	13 670 €
Avantage en nature	4 064 €

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

M. Xavier Huillard n'a pas bénéficié d'attribution d'actions gratuites en 2013.

Stocks options attribuées durant l'exercice

M. Xavier Huillard n'a pas bénéficié d'attribution de stock option en 2013.

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2013	Exercice 2013
N° du plan	Plan 2006	Plan 2004
Date du Conseil d'administration correspondant	09/01/2006	09/07/2004
Nature des options	Levée d'options simple	Levée d'options simple
Nombre d'options levées durant l'exercice	205 434	25 000
Prix d'exercice	35,58	20,18

- M. Patrick Faure, administrateur

Au cours de l'exercice 2013, Cofiroute a versé une somme de 2 500 euros qui s'ajoute aux sommes versées par VINCI au titre d'autres mandats détenus dans le groupe et reprises dans son rapport.

- M. Christian Saint Etienne, administrateur

Au cours de l'exercice 2013, Cofiroute a versé une somme de 17 500 euros.

- M. Henri Stouff, administrateur

Au cours de l'exercice 2013, Cofiroute a versé une somme de 17 500 euros.

En vertu de la loi de finances du 29 décembre 2012, Cofiroute a déduit des sommes dues au titre des jetons de présence, le prélèvement obligatoire de 21% et les prélèvements sociaux de 15,5% (article L.136-7 du code de la sécurité sociale).

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux autres administrateurs en 2013, par la société Cofiroute.

Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au code AFEP-MEDEF sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

20. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2013 est ainsi réparti :

- VINCI Autoroutes 65,33%
- Cofiroute Holding 17,99%
- Colas 16,67%
- Autres 0,00018%

A la connaissance des membres du Conseil d'administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

21. Etat de la participation des salariés au capital de la société

En application de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

22. Observations du Comité d'Entreprise

En application de l'article L.2323-8 du code du travail, il est communiqué au Comité d'Entreprise l'ensemble des documents transmis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

23. Rapport sur le contrôle interne et rapports des commissaires aux comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société est joint au rapport de gestion.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président, et un rapport contenant une attestation de présence et un avis de sincérité portant sur les informations listées dans le décret du 24 avril 2012.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Pierre COPPEY		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
ARCOUR Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président-directeur général
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination
ASFA Association	3, rue Edmond Valentin 75007 PARIS	Président
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI AUTOROUTES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI AUTOROUTES SERVICES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
RADIO VINCI AUTOROUTES Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président
SOCIETE D'EXPLOITATION DE RADIODIFFUSION AUTOROUTIERE (SERA) Société par Actions Simplifiée Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président jusqu'au 31/03/2013
SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCES ALPES Société Anonyme à Conseil d'Administration Cannes	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Président Administrateur
à l'étranger		
Société/Forme juridique/R.C.S	Adresse	Fonction
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	20, Pacifica SUITE 420 CA 92618 IRVINE	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
ASF	Administrateur	ESCOTA jusqu'au 27/03/2013
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	ASF Holding
VINCI AUTOROUTES	Administrateur membre Fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE
Pierre COPPEY est également Président de l'Association AUREOLE		

Monsieur Xavier HUILLARD

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ Fondation d'Entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orienta- tion et de Coordination Président-directeur général Administrateur
VINCI CONCESSIONS MANAGEMENT Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Président
à l'étranger		
Société/Forme juridique/R.C.S	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Président du Conseil de Surveillance
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way WATFORD WD24 4WW HERTS	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Administrateur	EUROVIA
VINCI	Administrateur	VINCI ENERGIES S.A
VINCI	Gérant Associé	SIGNAU
VINCI AUTOROUTES	Administrateur	COFIROUTE

Monsieur Henri STOUFF

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCES ALPES Société Anonyme à Conseil d'administration Paris	432, Avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Administrateur
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
ARCOUR 1, cours Ferdinand de Lesseps Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur

Monsieur Bernard HUVELIN

Monsieur Bernard HUVELIN		
Hors du Groupe		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
SOFICOT Société par Actions Simplifiée		Administrateur
Au sein du Groupe à l'étranger		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COMPAGNIE D'ENTREPRISE CFE Société Anonyme à Conseil d'administration	Avenue Hermann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles	Administrateur
VINCI FINANCE INTERNATIONAL Société Anonyme à Conseil d'administration	Avenue Louise 149/24, 1150 Bruxelles	Depuis le 28/01/2013: Président Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE HOLDING	Administrateur	COFIROUTE
SEMANA	Administrateur	ASF
SEMANA	Administrateur	EUROVIA
Bernard HUVELIN est également Vice-Président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et Conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles		

Monsieur Richard FRANCIOLI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
ENTREPOSE CONTRACTING Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	165, boulevard de Valmy 92707 COLOMBES	Administrateur jusqu'au 7/03/2013
LA FABRIQUE DE LA CITE Fonds de dotation	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
SOLETANCHE FREYSSINET Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	133, Boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité Exécutif Membre du Comité d'Orientation et de Coordination Directeur général adjoint
VIE Société par Actions Simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI ENERGIES S.A. Société Anonyme à Conseil d'administration Versailles	280, rue du 8 mai 1945 78360 MONTESSON	Administrateur
à l'étranger		
Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COMPAGNIE D'ENTREPRISE CFE Société Anonyme à Conseil d'administration	Avenue Hermann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles	Administrateur
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Mitglied des Aufsichtsrats
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way WATFORD WD24 4WW HERTS	Administrateur
Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI		
De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur	COFIROUTE
VINCI CONSTRUCTION	Administrateur	DORIS ENGINEERING

Monsieur Patrick FAURE

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la Stratégie et des Investissements Administrateur jusqu'au 16/04/2013
Patrick FAURE est également administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg)		

Monsieur Christian SAINT ETIENNE

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur

Christian SAINT ETIENNE est également professeur d'université et membre du Comité scientifique de la Fabrique de la Cité depuis le 19/02/2013

Monsieur Hervé LE BOUC

Sociétés	Forme	Adresse	Fonction
AXIMUM	S.A.	41, boulevard de la République - 78400 CHATOU	Représentant permanent d'I.P.F.
BOUYGUES	S.A.	32, avenue Hoche - 75008 PARIS	Administrateur
BOUYGUES IMMOBILIER	S.A.	3, boulevard Gallieni - 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX	Administrateur
COFIROUTE	S.A.	12-14, rue Louis Blériot - 92500 RUEIL-MALMAISON	Représentant permanent de COLAS
COLAS	S.A.	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président Directeur Général Administrateur
COLASIE	S.A.	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président Directeur Général Administrateur
COLAS CENTRE OUEST	S.A.	Echangeur de Nantes - BP 90783 - 2, rue Gaspard Coriolis - 44307 NANTES	Représentant permanent d'I.P.F.
COLAS MIDI-MEDITERRANEE	S.A.	345, rue Louis de Broglie - La Duranne - 13792 AIX-EN- PROVENCE	Représentant permanent de COLAS
COLAS NORD-PICARDIE	S.A.	197, rue du 8 mai 1945 - BP 10135 - 59653 VILLENEUVE- d'ASCQ CEDEX	Représentant permanent de SPP
COLAS SUD-OUEST	S.A.	6, avenue Charles Lindbergh - 33700 MERIGNAC	Représentant permanent de SPP
ECHANGEUR INTERNATIONAL	SNC	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Représentant permanent de COLAS
FONDATION COLAS	FDT	7, place René Clair - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	Président
HINCOL	LDT	5 H Floor Richardson_Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 MUMBAI - INDE	Director
ISCO	LDT	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo - dong 7 ga Youngdeundpo - dong 140988 SEOUL - REPUBLIQUE DE COREE	Director
SACER ATLANTIQUE	S.A.	Echangeur Nantes - BP 90783 - 2, rue Gaspard Coriolis - 44307 NANTES	Représentant permanent de SPARE (Société de Participations et d'Etudes)
SCREG EST	S.A.	44, boulevard de la Mothe - 54000 NANCY	Représentant permanent de Colas
SOCIETE PARISIENNE D'ETUDES, D'INFORMATIQUE ET DE GESTION	S.A.	2/4, allée Latécoère - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	Représentant permanent de COLAS
TIPCO Asphalt (Tasco)	SA	118/1 Rama 6 Road - Samsen Nai, Phayathai - 10400 Bangkok - THAILAND	Director
GRANDS TRAVAUX ROUTIERS	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Représentant de Colas au conseil de surveillance
COLAS EMULSIONS	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine - 21700 CASABLANCA - MAROC	Représentant de Colas au conseil de surveillance
COLAS INC	INC	163 Madison Avenue, suite 500 - NJ 07960 MORRISTOWN - USA	Director
COLAS CANADA	INC	4984 place de la Savane, Bureau 150 - Montréal- Québec H4P 2M9 - CANADA	Director
COLAS RAIL	SA	38/44, rue Jean Mermoz - 78600 MAISONS-LAFFITE	Représentant permanent d'I.P.F.

Monsieur Loïc ROCARD

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE Société Anonyme à Conseil d'administration Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Directeur général
FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE Fondation d'Entreprise	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Vice-président
COFIROUTE PARTICIPATIONS Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Nanterre	12-14, rue Louis Blériot 92500 Rueil-Malmaison	Président depuis le 27/03/2013

A l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
COFIROUTE CORPORATION Corporation ou C-Corp	20, Pacifica SUITE 420 CA 92618 IRVINE	Président depuis le 10/04/2013

Mandats de représentant permanent - Au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
COFIROUTE	Administrateur Membre fondateur	FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE

Annexe 2

Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute

1. Procédures

Les procédures appliquées par Cofiroute pour son reporting sont composées des procédures établies par le groupe VINCI et de procédures propres à la société. Parmi ces dernières figurent notamment les procédures Cofiroute relatives au reporting social, environnemental et sociétal annuel.

Le reporting des données extra-financières de Cofiroute porte sur l'exercice fiscal du 1^{er} janvier au 31 décembre. La période de reporting des données sociales est l'année civile. La période de reporting des données environnementales est du 1^{er} octobre au 30 septembre avec un reporting à une fréquence mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon les indicateurs (seules les données concernant le nombre d'incidents environnementaux majeurs et les provisions sur les risques environnementaux portent sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Cette pratique est en ligne avec les procédures de reporting du groupe VINCI.

2. Périmètre

Le périmètre du reporting environnemental, social et sociétal du présent rapport de gestion couvre l'ensemble des activités de Cofiroute en France. Il n'inclut pas les données des activités au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, jugées peu représentatives à l'échelle de Cofiroute.

3. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux peuvent présenter des limites, du fait :

- De changements de définition pouvant affecter leur comparabilité
- De variations de périmètres d'activités d'une année sur l'autre
- Des modalités de collecte et de saisie de ces informations

Ainsi, il convient de préciser notamment qu'en ce qui concerne le reporting environnemental de Cofiroute, en cas d'absence de données sources pour une partie limitée de la période de référence n'excédant pas un mois, les consommations d'eau et d'énergie ne font pas l'objet d'une estimation ou extrapolation.

4. Contrôle interne et externe

Les modalités de contrôle interne sont définies dans les procédures évoquées au paragraphe 1.

En application des évolutions du code de commerce intervenues en 2013 en matière de contrôle externe, Cofiroute demande un avis d'un niveau d'assurance modérée à l'organisme tiers indépendant qu'il a désigné, sur son rapport de gestion et les informations sociales, environnementales et sociétales qui y figurent.

Rapport des Commissaires aux Comptes désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2013

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société, disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure à l'annexe 2 du rapport de gestion intitulée « Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal de Cofiroute ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme internationale ISAE 3000¹ en ce qui concerne l'avis motivé sur la sincérité des Informations RSE.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE. Nos travaux ont été effectués entre octobre 2013 et fin janvier 2014.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe 2 du rapport de gestion.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en oeuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de directions que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en oeuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et entre 30% et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014.

KPMG Audit IS
Philippe Arnaud & Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Florence Didier-Noaro & Mansour BELHIBA

² Informations sociales : Données quantitatives : Effectifs fin de période ; Effectifs par tranche d'âge ; Nombre de femmes ; Total recrutements (CDI + CDD) ; Total départs, dont : Nombre de licenciements ; Total heures de formation, dont formation environnement ; Pourcentage de personnes formées ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés ; Taux de gravité des accidents du travail des salariés ; Nombre de cas de maladies professionnelles reconnus dans l'année ; Nombre total jours d'absence ; Nombre de travailleurs en situation de handicap. Informations qualitatives : Bilan des accords collectifs.

Informations environnementales : Données quantitatives : Certification ISO14001 du réseau autoroutier (construction, entretien, exploitation) ; Emissions de CO2 des clients de l'autoroute ; Consommation d'électricité ; Consommation totale de combustibles fossiles ; Emissions de CO2 scopes 1+2 ; Consommation d'eau forée et achetée ; Déchets Dangereux produits ; Déchets Non-Dangereux produits. Informations qualitatives : Protection des ressources en eau ; Actions de réduction des émissions de CO2 ; Gestion des espaces naturels. Informations sociétales qualitatives : Suivi de la performance sécurité des sous-traitants.

³ Informations sociales : Cofiroute.

Informations environnementales : Siège Cofiroute, Cofiroute Ponthévrard, Cofiroute A86 et Cofiroute Le Mans.

Rapport du président

sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le Président de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

1. Composition du Conseil

A la date du présent document, le Conseil d'administration de Cofiroute est composé de 9 membres :

- Pierre Coppey ;
- Henri Stouff ;
- Patrick Faure ;
- Christian Saint Etienne ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société Colas ;
- la société VINCI Autoroutes ;
- la société VINCI Construction ;
- Philippe Chatelain.

Après avoir constaté l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de M. Pierre Coppey, M. Patrick Faure, M. Henri Stouff, M. Christian Saint-Etienne et des sociétés Colas, VINCI Autoroutes et VINCI Construction, l'Assemblée générale du 20 mars 2013 a décidé de renouveler chacun de ces mandats pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En 2013, la composition du Conseil ne répond pas aux objectifs de mixité hommes / femmes définis par la loi du n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance. La société dispose d'un délai qui sera fixé par la future loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes en cours de discussions, pour se conformer à cette obligation.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la direction générale

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément à l'article L.225-35 du code de commerce, et l'article R.225-28 du code de commerce, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 novembre 2012 a autorisé son directeur général, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L.228-40 al 2 et 3 du code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé son directeur général, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 milliards d'euros. Le directeur général doit rendre compte au Conseil desdites émissions.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au directeur général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner toutes cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, au profit de l'Etat Allemand dans le cadre du projet Toll Collect. Cette autorisation a été donnée initialement le 24 juin 2002 pour une durée d'un an, puis renouvelée d'année en année.
- Lors du Conseil d'administration du 22 novembre 2013, les autorisations susvisées ont été renouvelées pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2014.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs soient conformes aux orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les flux financiers, monétaires ou dématérialisés. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteurs géographiques dotés des moyens nécessaires, permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles utiles.

Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le directeur général notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel, et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes et des biens ;
- rigueur et culture de gestion.

La charte « Ethique et Comportements » VINCI

Cette charte adressée à l'ensemble des managers définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui régissent les comportements de chacun.

La Charte Relations sous-traitants, VINCI

Cette charte, adressée en 2013 à l'ensemble des managers, précise l'importance de travailler de manière loyale avec ses sous-traitants et fournisseurs. À ce titre, les donneurs d'ordre du Groupe prennent six engagements fondamentaux et veillent à ce qu'ils soient appliqués.

La sécurité des personnes

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise et la maîtrise des risques professionnels traduite notamment dans l'objectif zéro accident est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la direction générale ou de ses représentants.
- une charte informatique définit les règles et conditions que doivent respecter les utilisateurs des ressources du système d'information, notamment en matière de sécurité et de protection des données. Ce document a été complété en 2012 par une charte destinée aux administrateurs informatiques.

5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 et révisé en juin 2013 par l'AFEP et le MEDEF.

Ce code peut être consulté sur le site Internet www.medef.fr.

Le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 92,3%.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont très satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur et au code de gouvernance AFEP-MEDEF, le Conseil a consacré le 29 janvier 2013 un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations s'est réuni le 29 janvier 2013 pour effectuer des recommandations concernant les rémunérations de M. Pierre Coppey, M. Arnaud Grison et M. Loïc Rocard. Le Conseil d'administration du 29 janvier 2013 a approuvé à l'unanimité les propositions du comité des rémunérations.

Le comité des comptes

En 2013, il s'est réuni deux fois, le 28 janvier et le 24 juillet, pour examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la société aux risques de taux, de rating et de financement, objet et montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse de l'audit des commissaires aux comptes. Les dossiers particuliers examinés par le comité des comptes sur l'exercice 2013 ont notamment porté sur la politique de gestion de la dette en matière de couverture de taux, et l'évolution du contentieux sur le redressement fiscal portant sur les exercices 2007 à 2009, le contrôle de la fraude au péage et le programme d'audit.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au comité.

Le comité technique et financier

Le comité technique et financier (CTF), composé de représentants des actionnaires, s'est réuni trois fois pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la Société, les relations avec la tutelle, et les perspectives proches.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le comité exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le directeur général et les directeurs.

Le comité des engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 300 000 euros qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un comité des engagements, présidé par le directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le comité d'engagements s'est réuni sept fois en 2013 et a traité 14 dossiers.

5.3. Les revues de direction générale

Les revues concessions

Deux revues de concessions se sont tenues en 2013, le 2 juillet et le 6 décembre, ayant pour objet, d'une part, le suivi des obligations résultant des contrats de concession, de leurs avenants et du contexte réglementaire et d'autre part, de dresser le bilan du dialogue avec l'Etat sur ce périmètre.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique qualité, sécurité et environnement de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management qualité, sécurité et environnement de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 et à la norme ISO 14001 pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien de ses réseaux autoroutiers.

Dans un principe d'amélioration continue, un plan d'actions sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise est élaboré chaque année. Il comporte des actions relatives à l'ensemble des processus de l'entreprise dans les domaines de la formation, de la communication, de l'amélioration des outils de la prévention. Son objectif ultime est d'atteindre le zéro accident du travail pour l'ensemble des salariés. Il s'appuie notamment sur la Politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010. Il fait l'objet d'un suivi régulier.

La démarche maîtrise d'ouvrage zéro accident est déclinée par l'ensemble des directions opérationnelles auprès des entreprises sous-traitantes qui réalisent des travaux sur le réseau Cofiroute. En 2013, 563 personnes ont été accueillies sur les chantiers de Cofiroute et 115 inspections sécurité ont été réalisées sur les chantiers par des représentants de Cofiroute au titre de maître d'ouvrage.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du directeur général et des directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en comité des engagements.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements. Les mandataires disposent d'une délégation de signature.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- la séparation des fonctions de comptabilisation et de paiement des factures fournisseurs ;

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'Intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (direction financière, direction des systèmes opérationnels et direction de l'exploitation), donnant lieu à une analyse mensuelle.

Arrêté des comptes

La direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes assurent le contrôle des procédures et du respect des principes comptables.

En 2013, un contrôle particulier a porté sur la revue du processus d'enregistrement du chiffre d'affaires et la détermination des recettes estimées dans le cadre des clôtures accélérées ainsi que sur le poste impôts et taxes.

5.4.2. Etablissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et les aléas identifiés.

Le budget et trois recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du directeur général et du directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la direction générale, et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe. Le placement des disponibilités s'effectue auprès de VINCI Autoroutes dans le cadre d'une convention de trésorerie signée en octobre 2011.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tel que décrit dans l'annexe aux comptes consolidés notes B.17 « Informations relatives à l'endettement financier net » et B.18 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

Les directives et notes d'information du groupe VINCI pour prévenir les risques d'escroquerie ont été diffusées au sein des services financiers

5.5. Les rapports

Rapports à la direction générale et aux actionnaires

La direction financière transmet mensuellement à la direction générale et aux actionnaires de la société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année N (1^{er} visée en novembre N-1, suivie de 4 recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

Rapports à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2013 les comptes sociaux de l'année 2012 et les comptes rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement ainsi qu'un bilan sur le volet « sécurité ».

Par ailleurs, pour les opérations s'inscrivant dans le cadre du Paquet vert autoroutier, Cofiroute a transmis, en 2013, à l'autorité concédante, le dernier rapport trimestriel prévu par ses obligations contractuelles, le 22 mars 2013 et le rapport final le 24 mai 2013. Enfin, au titre du contrat de plan, Cofiroute a remis à l'autorité concédante, deux rapports semestriels traduisant son avancement au 28 février 2013 et au 15 septembre 2013.

En dernier lieu, une réunion de suivi du contrat avec la direction des infrastructures de transports s'est déroulée le 6 décembre 2013.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La direction financière, rattachée à la direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les commissaires aux comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. Ils présentent à la direction financière et au comité des comptes leurs remarques et leurs observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le directeur général et le directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque Opérationnelle Technique ». En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'Intervention et de Secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation, depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs, jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le Préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la direction générale assurée par un des membres du comité exécutif et d'une permanence de communication.

Les systèmes critiques sont redondés. Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) commun a été nommé en 2013 pour l'ensemble des entités de VINCI Autoroutes. Il a pour mission principale d'harmoniser les politiques, systèmes de management de la sécurité informatique et normes de SSI entre les entités, en participant notamment à l'élaboration de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de VINCI Autoroutes et à sa déclinaison au sein de Cofiroute.

Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Un sinistre électrique majeur sur l'un des TGBT d'une des salles de production a conduit au déclenchement du Plan de Reprise d'Activité (PRA) qui a permis une reprise des systèmes, et qui a tenu lieu de test annuel de plan de secours.

Procédures liées au contrôle interne

Le directeur général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué du responsable du contrôle de la fraude au péage, du RSSI et d'un responsable du contrôle interne pour les autres domaines ; ils ont recours, autant que de besoin, à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces trois personnes ont établi des plans d'action et lui rendent compte de leur traitement.

7. Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

« TITRE V / ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédés par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'administration soit par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'Assemblée.

Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur. »

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs et mandataires sociaux, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Loïc Rocard comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Actions de contrôle des risques réalisées en 2013

- Mise en conformité des équipements en voie avec la norme PCI DSS (Payment Card Industry Data Security Standard) qui renforce la sécurité des transactions cartes bancaires pour leur traitement et leur transmission.
- Mise en œuvre du format SEPA pour les règlements bancaires, notamment tous les virements et prélèvements clients.
- Mise en œuvre du dispositif juridique de la procédure transactionnelle pour le recouvrement de la fraude au péage par passage forcé.
- Audit du processus des acquisitions et rétrocessions foncières.
- Audit du partage des recettes de péage sur les réseaux maillés entre sociétés concessionnaires d'autoroutes.
- Sensibilisation sur les tentatives d'escroquerie sur les règlements bancaires.

Actions programmées en 2014 et au-delà

- Fin de mise en conformité au standard PCI-DSS avec un objectif de certification des voies équipées des nouveaux contrôleurs.
- Test du plan de secours.
- Mise en conformité complète des procédures de trésorerie avec les lignes directrices du groupe, notamment mise en application de la double signature des règlements.
- Poursuite du programme de contrôle interne.

Le programme d'audit interne sera complété en cours d'année.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Le Président
M. Pierre Coppey

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2013

COFIROUTE
Société anonyme
Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex
Capital social : € 158 282 124

Mesdames Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Sommaire

des comptes consolidés et des comptes annuels

COMPTES CONSOLIDÉS			
44	Compte de résultat consolidé	83	18. Informations relatives à la gestion des risques financiers
45	Etat du résultat global consolidé	87	19. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable
46	Bilan consolidé		
48	Tableau des flux de trésorerie consolidés		
49	Variation des capitaux propres consolidés	89	D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession
50	Annexe aux comptes consolidés	89	20. Principales caractéristiques des contrats de concession
50	A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	89	21. Engagements donnés au titre des contrats de concession
50	1. Principes généraux	90	E. Autres notes
51	2. Méthode de consolidation	90	22. Transactions avec les parties liées
52	3. Règles et méthodes d'évaluation	91	23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus
60	4. Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel »	91	24. Effectifs
64	B. Notes relatives au compte de résultat	91	25. Honoraires des commissaires aux comptes
64	5. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	92	F. Evénements postérieurs à la clôture
65	6. Charges et produits financiers	93	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
67	7. Impôt sur les bénéfices		
68	8. Résultat par action		
69	C. Notes relatives au bilan		
69	9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé		
70	10. Immobilisations corporelles		
70	11. Participations dans les sociétés mises en équivalence		
71	12. Autres actifs financiers non courants		
71	13. Capitaux propres		
73	14. Paiements en actions		
74	15. Provisions non courantes	94	COMPTES ANNUELS
78	16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	96	Bilan
80	17. Informations relatives à l'endettement financier net	97	Compte de résultat
		97	Tableau de flux de trésorerie
		98	Annexe aux comptes annuels
		111	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Comptes consolidés au 31 décembre 2013

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2013	2012 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	1 350,8	1 336,5
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>		1 241,4	1 208,5
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>		109,4	128,0
Produits des activités annexes		5,2	4,9
Charges opérationnelles	5.2	- 728,1	- 735,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		627,9	606,3
Paiements en actions	14	- 2,0	- 2,4
Résultat des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5.2	625,9	603,9
Coût de l'endettement financier brut		- 116,6	- 131,4
Produits financiers des placements de trésorerie		1,8	3,8
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6	- 114,7	- 127,7
Autres produits financiers	6	0,3	0,2
Autres charges financières	6	- 8,2	- 14,1
Impôts sur les bénéfices	7	- 200,8	- 168,2
RÉSULTAT NET		302,4	294,2
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET- Part du Groupe		302,4	294,2
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	8	74,5	72,5

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012 (*)
RÉSULTAT NET	302,4	294,2
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	-0,3	5,2
<i>dont :</i>		
<i>Couvertures de flux de trésorerie (**)</i>	-0,3	5,2
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	-0,1	0,0
Impôt (***)	0,1	-1,8
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	-0,3	3,4
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	1,1	-2,8
Impôt	-0,4	1,0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	0,7	-1,8
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	0,4	1,6
RÉSULTAT GLOBAL	302,9	295,7

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) Dont 0,1 million d'euros d'effets d'impôts rattachés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre - 1,8 million d'euros en 2012).

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	5 118,4	5 223,9
Goodwill		- 0,0	- 0,0
Autres immobilisations incorporelles		1,5	1,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10	385,0	410,6
Immobilisations corporelles	10	19,6	12,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence		0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	12	82,5	117,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 607,1	5 766,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	16	0,8	0,7
Clients et autres débiteurs	16	88,8	78,9
Autres actifs courants d'exploitation	16	35,2	33,6
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	0,0
Actifs d'impôt exigible		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	17	131,9	162,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	11,2	10,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	434,8	454,0
TOTAL ACTIFS COURANTS		702,8	739,9
TOTAL ACTIFS		6 309,8	6 506,3

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Le compte courant de trésorerie auprès de VINCI Autoroutes, qui était classé en actifs financiers de gestion de trésorerie dans les publications 2012, est désormais présenté en disponibilités et équivalents de trésorerie.

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 688,7	1 693,8
Réserves de conversion		- 0,5	- 0,4
Résultat net de la période - Part du Groupe		302,4	294,2
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		0,3	- 0,2
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	13	2 149,3	2 145,7
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 149,3	2 145,7
Passifs non courants			
Provisions non courantes	15	16,5	19,3
Emprunts obligataires	17	2 298,5	2 307,4
Autres emprunts et dettes financières	17	1 000,1	1 055,5
Autres passifs non courants		2,0	2,1
Impôts différés passifs		232,4	239,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 549,6	3 623,4
Passifs courants			
Provisions courantes	16.3	220,9	207,9
Fournisseurs	16.1	24,9	32,1
Dettes sur immobilisations		40,7	42,7
Autres passifs courants d'exploitation	16.1	94,0	93,1
Passifs d'impôt exigible		12,4	103,2
Dettes financières courantes	17 - 18	217,9	258,1
TOTAL PASSIFS COURANTS		610,9	737,2
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		6 309,8	6 506,3

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012 (*)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		302,4	294,2
Dotations nettes aux amortissements	5.4	261,8	254,4
Dotations (reprises) nettes aux provisions		6,7	11,9
Paiements en actions et autres retraitements	14	- 1,7	- 0,9
Résultat sur cessions		1,0	0,6
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		- 0,0	- 0,1
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	114,7	127,7
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	200,8	168,2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		885,8	855,9
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	16	- 13,4	5,3
Impôts payés		- 297,6	- 181,7
Intérêts financiers nets payés	6	- 113,8	- 128,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	461,0	551,5
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 9,8	- 4,5
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,1	0,2
Investissements opérationnels (nets de cessions)		- 9,7	- 4,3
Cash-flow opérationnel		451,3	547,2
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	9 - 10	- 132,0	- 182,1
Cash-flow libre (après investissements)		319,3	365,1
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,0	0,1
Incidence nette des variations de périmètre		- 0,2	0,0
Autres		0,1	- 0,0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 141,8	- 186,3
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	13.4	- 298,3	- 288,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	17	26,3	4,9
Remboursements d'emprunts long terme	17	- 65,6	- 16,1
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	18	11,3	- 125,7
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	- 326,4	- 424,9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	- 7,2	- 59,7
Trésorerie nette à l'ouverture		16,7	76,5
Autres variations		- 0,0	- 0,1
TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE		9,4	16,7
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		- 11,3	125,7
(Émission) remboursement d'emprunts		39,4	11,3
Autres variations		- 0,6	5,5
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	17	20,2	82,7
Endettement financier net en début de période		- 2 876,8	- 2 959,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET EN FIN DE PÉRIODE		- 2 856,5	- 2 876,8

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux Propres - Part du Groupe							
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
CAPITAUX PROPRES 01/01/2012 (*)	158,3	1 688,5	- 0,4	- 1,8	294,2	2 138,8	0,0	2 138,8
Résultat net de la période (*)					294,2	294,2		294,2
Autres éléments du résultat global (*)			- 0,0	1,6		1,6		1,6
RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (*)	0,0	0,0	- 0,0	1,6	294,2	295,7	0,0	295,7
Affectation du résultat et dividendes distribués		6,2			- 294,2	- 288,0		- 288,0
Paielements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2012 (*)	158,3	1 693,8	- 0,4	- 0,2	294,2	2 145,7	0,0	2 145,7
Résultat net de la période					302,4	302,4		302,4
Autres éléments du résultat global (*)			- 0,1	0,5		0,4		0,4
RESULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	0,0	0,0	- 0,1	0,5	302,4	302,9	0,0	302,9
Affectation du résultat et dividendes distribués		- 4,0			- 294,3	- 298,3		- 298,3
Paielements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
Variation de périmètre		- 0,1			0,1	0,0		0,0
CAPITAUX PROPRES 31/12/2013	158,3	1 688,7	- 0,5	0,3	302,4	2 149,3	0,0	2 149,3

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode

1. Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Cofiroute au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 »).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 janvier 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2014.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2013

Les impacts inhérents à l'application à compter du 1^{er} janvier 2013 des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 sont décrits dans la note A.4 « Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée, avantages du personnel ».

Les autres normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement :

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », voir note A.3.1.5 ;
- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers », voir note C.18.4 « Accords de compensation » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2009-2011.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passif financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestation définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations. Les normes IFRS 10 et IFRS 11 seront sans impacts sur les comptes du Groupe.

2. Méthode de consolidation

2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100% du capital :

- COFIROUTE PARTICIPATIONS ;
- COFIROUTE CORPORATION, SR 91 et COFIROUTE USA ;
- COFIROUTE UK LTD.

Le Groupe ne détient aucune société contrôlée conjointement.

La société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable est consolidée par mise en équivalence. Cela concerne uniquement :

- Le CROSSING COMPANY LIMITED détenue à 42,86% par COFIROUTE UK LTD.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	6	2	4	7	3	4
Mise en équivalence	1	0	1	1	0	1
Total	7	2	5	8	3	5

L'unique variation de périmètre de consolidation intervenue au cours de 2013 concerne la sortie de la société SERA (Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière), au 1^{er} janvier 2013, sans impacts significatifs sur les états financiers du Groupe.

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en « autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.15.1 « Provisions pour engagements de retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5. Évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » est d'application prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note C.19 « Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ».

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part les péages perçus sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires et ;
- d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de services réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A.3.10 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »).

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existants dans le Groupe.

3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.5.1. Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte-Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3. Plan d'épargne salariale VINCI

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A l'international, VINCI a mis en œuvre conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale des plans d'épargne groupe destiné aux salariés de certaines filiales étrangères. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction, concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établis selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. En l'espèce il est amorti selon le mode d'amortissement linéaire.

3.11. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Ils ont un caractère non significatif à la clôture de l'exercice.

3.12. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.16. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mises de fonds pour cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.15 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Les résultats inhérents à ces participations, figurent sur une ligne spécifique entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.17. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Pour les titres non cotés, le facteur considéré est la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus en l'absence de perspectives de rentabilité.

3.18. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). A chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

3.19. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.20. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.21. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A.3.22 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.23. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

3.23.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme actif ou passif au bilan.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées ;
- les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- la reconnaissance des impacts de ré-estimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé.

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés dans la note A.4 « Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée ».

Les gains et pertes actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3.23.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de leur utilisation et de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.24. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A.3.23.2. « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du duplex de l'autoroute A86. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en « Autres charges financières ».

3.25. Emprunts obligataires et autres dettes financières courants et non courants

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « Dettes financières courantes ».

3.26. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.26.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5 « Evaluation de la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajusté à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

3.26.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.27. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces dernières sont décrites en note A.3.23.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » étant d'application rétrospective, les impacts du changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés ci-après.

4.1 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2012 publié	Impact IAS19 amendée	2012 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 336,5	0,0	1 336,5
<i>dont :</i>			
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 208,5</i>		<i>1 208,5</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>128,0</i>		<i>128,0</i>
Produits des activités annexes	4,9		4,9
Charges opérationnelles	- 735,2	0,1	- 735,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	606,2	0,1	606,3
Paiements en actions	- 2,4		- 2,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0		0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	603,8	0,1	603,9
Coût de l'endettement financier brut	- 131,4		- 131,4
Produits financiers des placements de trésorerie	3,8		3,8
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 127,7	0,0	- 127,7
Autres produits financiers	0,2		0,2
Autres charges financières	- 14,1	0,1	- 14,1
Impôts sur les bénéfices	- 168,2	- 0,1	- 168,2
RÉSULTAT NET	294,0	0,1	294,2
Résultat net - Part des intérêts minoritaires	0,0		0,0
RÉSULTAT NET- Part du Groupe	294,0	0,1	294,2
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	72,4	0,0	72,5

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur le compte de résultat consolidé 2012 résultent principalement :

- de l'annulation en résultat opérationnel sur activité de l'amortissement des pertes et gains actuariels et du coût des services passés,
- de la reconnaissance en résultat financier d'intérêts sur actifs de régime recalculés sur la base du taux d'actualisation de l'engagement au titre des prestations définies. L'écart entre ce rendement nominal calculé et le rendement réel des actifs a été comptabilisé en autres éléments du résultat global (écarts actuariels sur actifs de couverture, gains et pertes d'expérience).

4.2. Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012

Capitaux Propres - Part du Groupe								
	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total	Minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
CAPITAUX PROPRES 01/01/2012 publiés	158,3	1 691,3	- 0,4	- 1,8	294,2	2 141,6	0,0	2 141,6
Impacts IAS 19 amendée		- 2,7				- 2,7		- 2,7
CAPITAUX PROPRES 01/01/2012 retraités	158,3	1 688,5	- 0,4	- 1,8	294,2	2 138,8	0,0	2 138,8

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur les capitaux propres du 1^{er} janvier 2012 résultent principalement de la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés, nets d'impôts différés.

Les principaux impacts de la norme IAS 19 amendée sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 s'établissent comme suit :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite et des impôts différés nets associés pour des montants de respectivement 4,1 millions d'euros et 1,4 millions d'euros ;
- une diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 2,7 millions d'euros.

4.3. Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5 223,9		5 223,9
Goodwill	0,0		0,0
Autres immobilisations incorporelles	1,9		1,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	410,6		410,6
Immobilisations corporelles	12,0		12,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	0,1		0,1
Autres actifs financiers non courants	117,9		117,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	5 766,4	0,0	5 766,4
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	0,7		0,7
Clients et autres débiteurs	78,9		78,9
Autres actifs courants d'exploitation	33,6		33,6
Autres actifs courants hors exploitation	0,0		0,0
Actifs d'impôt exigible	0,0		0,0
Autres actifs financiers courants	162,2		162,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	10,5		10,5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	454,0		454,0
TOTAL ACTIFS COURANTS	739,9	0,0	739,9
TOTAL ACTIFS	6 506,3	0,0	6 506,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
Capitaux propres			
Capital social	158,3		158,3
Réserves consolidées	1 696,5	- 2,7	1 693,8
Réserves de conversion	- 0,4		- 0,4
Résultat net de la période - Part du Groupe	294,0	0,1	294,2
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	1,6	- 1,8	- 0,2
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	2 150,1	- 4,4	2 145,7
Intérêts minoritaires	0,0		0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 150,1	- 4,4	2 145,7
Passifs non courants			
Provisions non courantes	12,5	6,8	19,3
Emprunts obligataires	2 307,4		2 307,4
Autres emprunts et dettes financières	1 055,5		1 055,5
Autres passifs non courants	2,1		2,1
Impôts différés passifs	241,5	- 2,3	239,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 619,0	4,4	3 623,4
Passifs courants			
Provisions courantes	207,9		207,9
Fournisseurs	32,1		32,1
Dettes sur immobilisations	42,7		42,7
Autres passifs courants d'exploitation	93,1		93,1
Passifs d'impôt exigible	103,2		103,2
Dettes financières courantes	258,1		258,1
TOTAL PASSIFS COURANTS	737,2	0,0	737,2
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	6 506,3	0,0	6 506,3

Les retraitements enregistrés au 31 décembre 2012 sont principalement liés à la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés.

4.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2012 publié	Impact IAS19 amendée	2012 retraité	
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE	294,0	0,1	294,2	
Dotations nettes aux amortissements	254,4		254,4	
Dotations (reprises) nettes aux provisions	12,1	- 0,2	11,9	
Paiements en actions et autres retraitements	- 0,9		- 0,9	
Résultat sur cessions	0,6		0,6	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées	- 0,1		- 0,1	
Coûts d'emprunt immobilisés	0,0		0,0	
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	127,7		127,7	
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	168,2	0,1	168,2	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts	855,9	0,0	855,9	
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	5,3		5,3	
Impôts payés	- 181,7		- 181,7	
Intérêts financiers nets payés	- 128,0		- 128,0	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,0		0,0	
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	551,5	0,0	551,5
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 186,3	0,0	- 186,3
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	- 424,9	0,0	- 424,9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I+II+III	- 59,7	0,0	- 59,7
TRÉSORERIE NETTE A LA CLOTURE		16,7	0,0	16,7
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		82,7	0,0	82,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET EN FIN DE PÉRIODE		- 2 876,8	0,0	- 2 876,8

B. Notes relatives au compte de résultat

5. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

5.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 219,4	1 185,6
Chiffre d'affaires - Autres	22,0	22,8
CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	1 241,4	1 208,5
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	109,4	128,0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 350,8	1 336,5

5.2. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 350,8	1 336,5
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 241,4</i>	<i>1 208,5</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>109,4</i>	<i>128,0</i>
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	5,2	4,9
Charges de construction	- 109,4	- 128,0
Achats consommés	- 13,0	- 12,7
Services extérieurs	- 81,4	- 89,4
Impôts et taxes	- 149,3	- 137,9
Charges de personnel	- 109,6	- 115,7
Autres produits et charges opérationnels	- 0,9	- 0,6
Dotations aux amortissements	- 261,8	- 254,4
Dotations nettes aux provisions et autres	- 2,5	3,6
CHARGES OPERATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 728,1	- 735,1
RÉSULTAT OPERATIONNEL SUR ACTIVITE	627,9	606,3
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	<i>50,6%</i>	<i>50,2%</i>
Paiements en actions	- 2,0	- 2,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	625,9	603,9
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	<i>50,4%</i>	<i>50,0%</i>

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

(**) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

5.3. Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,9	- 0,6
TOTAL	- 0,9	- 0,6

5.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	-205,3	-201,4
Immobilisations corporelles du domaine concédé	-52,9	-50,6
Immobilisations corporelles	-3,6	-2,4
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-261,8	-254,4

Seules les immobilisations en service du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité.

5.5. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2013 (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2012), dont 1,5 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (1,7 million d'euros au 31 décembre 2012).

6. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-116,6	-131,4
Produits financiers des placements de trésorerie	1,8	3,8
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-114,7	-127,7
Autres produits financiers	0,3	0,2
Autres charges financières	-8,2	-14,1
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-8,0	-13,9

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 114,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 127,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette baisse de 13,0 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la baisse des taux courts.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à -8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 (-13,9 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les autres charges financières comprennent principalement les coûts d'actualisation pour un montant de -8,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 (-14,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de -7,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 (-13,3 millions d'euros au 31 décembre 2012) et les provisions pour retraites à hauteur de -0,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 (-0,8 million d'euros au 31 décembre 2012).

Par ailleurs, la baisse de 6,0 millions d'euros de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la hausse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2013, servant à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	-141,6		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	1,8		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	25,1		-0,3
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,0		
Dividendes		0,0	
Coûts d'actualisation		-8,0	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	-114,7	-8,0	-0,3

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	24,8	20,9
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-35,3	42,7
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	35,3	-42,3
Réserve transférée en résultat au titre des couverture de flux de trésorerie	0,3	-6,0
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,2
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	-0,1
RESULTAT DES INSTRUMENTS DERIVES AFFECTES A LA DETTE FINANCIERE NETTE	25,1	15,2

7. Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôt s'élève à 200,8 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 168,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7.1. Analyse de la charge nette d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012 (*)
Impôts courants	- 207,9	- 176,5
Impôts différés	7,1	8,2
<i>dont différences temporelles</i>	14,4	15,5
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	- 7,3	- 7,3
TOTAL IMPOTS	- 200,8	- 168,2

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises,
- la contribution sociale de solidarité de 3,3% du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution exceptionnelle de 10,7% du taux d'impôt des sociétés,
- la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% au titre des dividendes distribués,
- la reprise de provision pour impôts différés relatifs aux différences temporelles.

7.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 39,90% sur l'exercice 2013 contre 36,38% en 2012.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012 (*)
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	503,2	462,4
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,00%	36,10%
IMPOT THEORIQUE ATTENDU	- 191,2	- 166,9
Différences permanentes et autres	-9,6	- 1,3
IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 200,8	- 168,2
Taux d'impôt effectif (hors part du groupe dans les sociétés mises en équivalence)	39,90%	36,38%
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	40,22%	36,71%

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Les différences permanentes incluent notamment la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% au titre des dividendes distribués et les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

7.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2013	Résultat	Variations		31/12/2012 (*)
			Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	6,7	-0,4	-0,4		7,5
Différences temporelles sur provisions	6,9	0,4			6,5
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1	0,0			9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,2	0,0	0,1		1,1
Autres	23,1	4,4		-0,1	18,7
TOTAL	47,0	4,4	-0,3	-0,1	42,9
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	248,8	-3,4			252,2
Amortissements dérogatoires	12,2	-1,4			13,6
Autres	5,0	2,1			2,9
TOTAL	279,4	-2,7	0,0	0,0	282,1
IMPÔTS DIFFÉRÉS NET	-232,4	7,1	-0,3	-0,1	-239,2

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (248,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 252,2 millions d'euros au 31 décembre 2012).

7.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (sans changement par rapport au 31 décembre 2012) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

8. Résultat par action

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2013 et 2012. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2013, comme en 2012, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 74,52 euros en 2013 (72,45 euros en 2012).

C. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service (*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2012	7 631,9	82,3	7 714,2
Acquisitions de l'exercice	49,4	78,7	128,0
Autres mouvements	62,1	- 63,1	- 1,0
	7 743,4	97,8	7 841,1
Subventions reçues	- 0,1	0,0	- 0,1
Au 31/12/2012	7 743,3	97,8	7 841,0
Acquisitions de l'exercice	18,4	91,1	109,4
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	67,1	- 63,4	3,7
	7 828,7	125,4	7 954,1
Subventions reçues	- 12,7	0,0	- 12,7
Au 31/12/2013	7 816,0	125,4	7 941,4
Amortissements			
Au 01/01/2012	- 2 415,5		- 2 415,5
Amortissements de la période	- 201,4		- 201,6
Autres mouvements	- 0,2		0,0
Au 31/12/2012	- 2 617,2		- 2 617,2
Amortissements de la période	- 205,3		- 205,3
Autres mouvements	- 0,5		- 0,5
Au 31/12/2013	- 2 823,0		- 2 823,0
Valeur nette			
Au 01/01/2012	5 216,4	82,3	5 298,6
Au 31/12/2012	5 126,1	97,8	5 223,9
Au 31/12/2013	4 993,0	125,4	5 118,4

(*) Subventions d'investissement déduites.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles s'élevaient à 109,4 millions d'euros (contre 128,0 millions d'euros en 2012). Elles correspondent à des investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Elles comprennent des acquisitions d'immobilisations en cours pour un montant de 91,1 millions d'euros en 2013 liées principalement à la fin du Paquet vert autoroutier ainsi qu'au contrat de plan 2011-2014.

10. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2012	704,0	1,2	7,1	28,2	740,5
Acquisitions de l'exercice	54,2	0,0	0,0	3,9	58,1
Sorties de l'exercice	- 5,6	- 0,2	0,0	- 0,1	- 5,9
Autres mouvements	- 1,3	0,2	0,2	2,1	1,2
Au 31/12/2012	751,3	1,2	7,3	34,1	793,9
Acquisitions de l'exercice	33,5	0,0	6,3	3,5	43,3
Sorties de l'exercice	- 6,8	- 0,1	- 5,3	- 3,2	- 15,5
Autres mouvements	- 6,1	0,1	1,2	- 0,2	- 5,0
Au 31/12/2013	771,9	1,2	9,4	34,2	816,7
Amortissements					
Au 01/01/2012	- 294,9		- 6,0	- 22,3	- 323,2
Amortissements de la période	- 50,6		- 0,3	- 2,1	- 52,8
Sorties de l'exercice	4,8		0,0	0,0	4,9
Autres mouvements	- 0,0		- 0,0	0,1	- 0,2
Au 31/12/2012	- 340,7		- 6,3	- 24,3	- 371,4
Amortissements de la période	- 52,9		- 1,0	- 2,6	- 56,5
Sorties de l'exercice	6,6		5,3	3,2	15,2
Autres mouvements	- 0,0		0,0	0,5	0,5
Au 31/12/2013	- 387,0		- 1,9	- 23,2	- 412,1
Valeur nette					
Au 01/01/2012	409,1	1,2	1,1	5,9	417,3
Au 31/12/2012	410,6	1,2	0,9	9,8	422,6
Au 31/12/2013	385,0	1,2	7,5	10,9	404,6

11. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2013 est de 0,1 million d'euros sans changement par rapport au 31 décembre 2012. Ce montant correspond uniquement à la participation dans la société Le Crossing Limited Company au Royaume-Uni sur laquelle le Groupe exerce une influence notable.

Les impacts financiers sont non significatifs car Le Crossing Limited Company n'a pas eu d'activité sur la période.

12. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs disponibles à la vente	0,3	0,3
Autres actifs financiers non courants	0,0	0,1
Juste valeur des instruments dérivés actifs non courants ^(*)	82,2	117,5
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	82,5	117,9

^(*) Voir note C.17 « Informations relatives à l'endettement financier net ».

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013. Ils comprennent la participation du Groupe de 10% dans Toll Collect en Allemagne pour 47,0 millions d'euros, intégralement dépréciée au 31 décembre 2013 comme en 2012.

13. Capitaux propres

13.1. Actions

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2013 et 2012. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2013, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 1 440,5 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 1 435,8 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

13.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	2,5	- 2,7
Variations de juste valeur de la période	0,0	5,4
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,3	- 0,2
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE	2,2	2,5
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments recyclables en résultat)	2,2	2,5
Effet d'impôt associé	- 0,8	- 0,9
RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments recyclables en résultat)	1,5	1,6
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	- 2,8	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	1,1	- 2,8
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE	- 1,7	- 2,8
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPOT A LA CLOTURE (Éléments non recyclables en résultat)	- 1,7	- 2,8
Effet d'impôt associé	0,6	1,0
RÉSERVE NETTE D'IMPOT (Éléments non recyclables en résultat)	- 1,1	- 1,8
TOTAL DES ÉLÉMENTS CONSTATÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	0,5	- 0,3
Effet d'impôt associé	- 0,2	0,1
RÉSERVE NETTE D'IMPOT	0,3	- 0,2

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note C.18.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

13.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2012 et 2011 s'analysent de la façon suivante :

	2013	2012
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	32,90	31,90
Solde du dividende	0,00	40,60
DIVIDENDE NET GLOBAL	32,90	72,50
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	133,5	129,5
Solde du dividende	0,0	164,8
DIVIDENDE NET GLOBAL	133,5	294,2

Cofiroute a procédé au versement du solde du dividende 2012 le 15 avril 2013.

Un acompte sur dividende de 32,90 euros par action au titre de l'exercice 2013 a été versé le 30 août 2013 (pour un montant de 133,5 millions d'euros) contre 31,90 euros versés au titre de l'exercice 2012 (pour un montant de 129,5 millions d'euros).

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2013 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

13.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2013, les filiales sur lesquelles un contrôle est exercé par le Groupe sont toutes détenues à 100%. De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2013.

14. Paiements en actions

Les salariés du groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2013 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,0 millions d'euros dont 0,2 million d'euros au titre du Plan d'Épargne Groupe (2,4 millions d'euros en 2012, dont 0,2 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse : cette décote était de 10% jusqu'au plan du troisième trimestre 2012 et a été réduite à 5% pour les plans à partir du premier trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an à compter du 1^{er} trimestre 2013. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le plan d'action de performance 2011 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 37 881 actions le 16 avril 2013. L'indice maximal de performance de ce plan ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Depuis l'exercice 2012, les salariés des filiales étrangères notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni bénéficient de plans d'épargne mis en place par le groupe VINCI (Plan Castor International).

15. Provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Provisions pour engagements de retraite	15.1	11,9	11,5
Autres provisions non courantes	15.2	4,6	7,7
PROVISIONS NON COURANTES A PLUS D'UN AN		16,5	19,3

(*) Montants retraités conformément aux changements de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4

15.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2013 à 12,3 millions d'euros (dont 11,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 11,5 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2013	2012
Taux d'actualisation	3,40%	3,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de revalorisation des rentes	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		-18,7	-18,5
Juste Valeur des actifs de couverture		6,4	6,2
DEFICIT (OU SURPLUS)		-12,3	-12,3
PROVISION RECONNUE AU PASSIF DU BILAN	I	12,3	12,3
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	0,0	0,0
Effet du plafonnement de l'actif	III	0,0	-0,1
TOTAL	I-II-III	12,3	12,3

Évolution sur la période de la dette actuarielle, des actifs de couverture et de l'effet de plafonnement de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	18,5	14,6
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,2	6,0
Coût des services rendus au cours de la période	0,9	0,7
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,7	0,8
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	-1,1	2,8
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	0,0	0,0
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	0,2	2,7
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	-1,3	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,2	-0,3
Cessions d'entreprises et autres	-0,1	0,0
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	18,7	18,5
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,4	6,2

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs de couverture		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6,2	6,0
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	0,0	-0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	-0,4	-0,3
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,4	0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	6,4	6,2

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le Groupe estime à 0,8 million d'euros les versements prévus en 2014 pour les engagements de retraite, dont 0,4 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,4 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
A L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	12,3	8,5
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,3	1,3
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	-1,1	2,8
Prestations versées aux bénéficiaires	0,2	0,0
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	-0,4	-0,4
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
A LA CLOTURE DE LA PÉRIODE	12,3	12,3

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2013	2012 (*)
Coût des services rendus au cours de la période	-0,9	-0,7
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	-0,7	-0,8
Produits d'intérêts sur la période	0,2	0,2
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,0
TOTAL	-1,3	-1,3

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel et présenté en note A.4.

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (5,2 millions d'euros au 31 décembre 2012). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2013		31/12/2012	
	Zone Euro	Moyenne Pondérée	Zone Euro	Moyenne Pondérée
Répartition des actifs de couverture				
Actions	8%	8%	7%	7%
Obligations	83%	83%	85%	85%
Immobilier	10%	10%	8%	8%
Monétaire	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%
Actifs de couverture (en millions d'euros)	6,4	6,4	6,2	6,2
Actifs de couverture (en %)	34%	34%	34%	34%

15.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2012	19,0	2,1	- 12,9	- 0,5	0,0	0,7	8,4
Autres avantages du personnel	10,3		- 2,0				8,2
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	1,6	0,9	- 0,3	- 0,5			1,8
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 3,5					1,2	- 2,3
31/12/2012	8,4	0,9	- 2,3	- 0,5	0,0	1,2	7,7
Autres avantages du personnel	8,2		- 2,0	- 0,3			5,9
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	1,8	1,2	- 0,1	- 0,2			2,7
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 2,3					- 1,7	- 4,0
31/12/2013	7,7	1,2	- 2,0	- 0,5	0,0	- 1,7	4,6

15.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2013	2012
Taux d'actualisation	1,10%	0,90%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation salaires	2,20%	2,20%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2013 s'élève à 4,1 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros à moins d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 163 075 heures au 31 décembre 2013.

15.2.2. Provisions pour autres risques

Elles s'élèvent à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges et vérifications ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

16.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012	Variations 2013 - 2012	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,8	0,7	0,1	0,0
Clients et autres débiteurs	88,8	78,9	9,9	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	35,2	33,6	2,3	- 0,6
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	124,9	113,2	12,3	- 0,6
Fournisseurs	- 24,9	- 32,1	7,2	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	- 92,0	- 90,6	- 2,3	0,9
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 116,9	- 122,7	4,9	0,9
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	7,9	- 9,5	17,2	0,3
PROVISIONS COURANTES	- 220,9	- 207,9	- 3,8	- 9,3
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>- 2,3</i>	<i>- 0,5</i>	<i>0,0</i>	<i>- 1,8</i>
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	- 213,0	- 217,4	13,4	- 9,0

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	Échéance				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,8	0,8				
Clients et autres débiteurs	88,8	88,8				
Autres actifs courants d'exploitation	35,2	16,1	11,3	1,7	6,0	
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	124,9	105,8	11,3	1,7	6,0	0,0
Fournisseurs	- 24,9	- 24,9				
Autres passifs courants d'exploitation	- 92,0	- 72,1	- 2,4	- 4,2	- 9,7	- 3,6
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 116,9	- 97,0	- 2,4	- 4,2	- 9,7	- 3,6
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	7,9	8,7	8,9	- 2,4	- 3,7	- 3,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Échéance				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	0,7	0,7				
Clients et autres débiteurs	78,9	78,9				
Autres actifs courants d'exploitation	33,6	14,6	7,7	1,8	9,6	
STOCKS ET CREANCES D'EXPLOITATION (I)	113,2	94,2	7,7	1,8	9,6	0,0
Fournisseurs	- 32,1	- 32,1				
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,6	- 64,2	- 1,9	- 3,9	- 16,2	- 4,3
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 122,7	- 96,4	- 1,9	- 3,9	- 16,2	- 4,3
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 9,5	- 2,2	5,7	- 2,1	- 6,6	- 4,3

16.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients facturées	31,2	27,6
Dépréciations - créances clients	- 2,4	- 2,3
CREANCES CLIENTS NETTES	28,8	25,4

Au 31 décembre 2013, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	31,2	28,3	0,1	0,1	2,7
Dépréciations - créances clients	- 2,4	0,0	-0,1	0,0	-2,3

16.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2012	196,0	42,7	- 36,9	- 4,3	0,0	- 0,8	196,6
Remises en état	1,9	0,5	- 0,4	- 0,5			1,5
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	193,6	48,7	- 30,8	- 6,3			205,2
Autres risques	0,0	0,6					0,6
Reclassement part à moins d'un an non courant	1,2					- 0,6	0,5
31/12/2012	196,6	49,8	- 31,2	- 6,8	0,0	- 0,6	207,9
Remises en état	1,5	0,7	- 0,8	- 0,6	- 0,0		0,8
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	205,2	42,7	- 25,6	- 5,4			216,9
Autres risques	0,6	0,3					0,9
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,5					1,8	2,3
31/12/2013	207,9	43,7	- 26,4	- 6,1	- 0,0	1,8	220,9

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2013 à 220,9 millions d'euros (contre 207,9 millions d'euros au 31 décembre 2012) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Ces provisions représentent 216,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 (205,2 millions d'euros au 31 décembre 2012).

17. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2013, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 2 856,5 millions d'euros en retrait de 20,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Emprunts obligataires	-2 298,5	(1)	-63,5	(3)	-2 362,0	-2 307,4	(1)	-90,3	(3)	-2 397,6
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-1 000,1	(2)	-60,5	(3)	-1 060,6	-1 055,5	(2)	-47,6	(3)	-1 103,1
DETTES FINANCIERES LONG TERME (**)	-3 298,7		-124,0		-3 422,6	-3 362,8		-137,9		-3 500,8
Instruments Financiers évalués au coût amorti										
Autres dettes financières courantes										
Découverts bancaires										
I - DETTES FINANCIERES BRUTES	-3 298,7		-124,0		-3 422,6	-3 362,8		-137,9		-3 500,8
dont incidence des couvertures de juste valeur	-82,2				-82,2	-117,5				-117,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent			11,2	(4)	11,2			10,5	(4)	10,5
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat			425,4	(5)	425,4			437,3	(5)	437,3
Equivalent de trésorerie			9,4	(5)	9,4			16,7	(5)	16,7
Disponibilités										
II - ACTIFS FINANCIERS	0,0		446,0		446,0	0,0		464,5		464,5
Instruments dérivés passifs	0,0	(2)	-93,9	(3)	-93,9	0,0	(2)	-120,2	(3)	-120,2
Instruments dérivés actifs	82,2	(6)	131,9	(7)	214,0	117,5	(6)	162,2	(7)	279,7
III - INSTRUMENTS DERIVES	82,2		38,0		120,2	117,5		42,0		159,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	-3 216,5		360,0		-2 856,5	-3 245,3		368,6		-2 876,8

(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus
(**) Y compris part à moins d'un an

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	-2 298,5	-2 307,4
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	-1 000,1	-1 055,5
Dettes financières courantes	(3)	-217,8	-258,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	11,2	447,8
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	434,7	16,7
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	82,2	117,5
Instruments dérivés actifs courants	(7)	131,9	162,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET		-2 856,5	-2 876,8

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelque soient leurs maturités.

17.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2013, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 422,6 millions d'euros en recul de 78,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

La baisse des dettes financières à long terme s'explique par des remboursements d'emprunts bancaires pour 37,7 millions d'euros et les mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de - 35,3 millions d'euros entre 2012 et 2013).

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2013 ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (Intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875%	octobre-16	300,0	322,4	4,1	300,0	329,9
Émission TAP 2001	EUR	5,875%	octobre-16	200,0	205,8	2,7	200,0	206,8
Émission obligataire 2003	EUR	5,250%	avril-18	600,0	634,9	21,2	600,0	637,9
Émission obligataire 2006	EUR	5,000%	mai-21	750,0	819,9	22,8	750,0	843,6
Émission TAP 2006	EUR	5,000%	mai-21	350,0	347,3	10,6	350,0	346,0
PEE avril 2006	EUR	7,500%	avril-13				1,5	1,6
PEE avril 2007	EUR	7,500%	avril-14				2,0	2,2
PEE avril 2008	EUR	7,500%	avril-15				4,5	4,9
PEE avril 2009	EUR	5,000%	avril-14	1,3	1,3	0,0	1,3	1,3
PEE décembre 2009	EUR	7,500%	décembre-16				2,5	2,8
PEE avril 2010	EUR	3,750%	avril-15				1,1	1,1
PEE mai 2010	EUR	7,500%	mai-17				5,5	6,5
PEE avril 2011	EUR	7,500%	avril-18				5,3	6,3
PEE mai 2011	EUR	4,500%	mai-16	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE avril 2012	EUR	7,500%	avril-19				3,5	4,4
PEE mai 2012	EUR	4,750%	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,3
PEE mai 2013	EUR	4,250%	mai-18	25,1	28,2	0,6		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	70,0	70,0	0,0	75,0	75,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	46,7	46,7	0,0	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080%	mars-18	75,0	89,9	2,9	75,0	93,7
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,1	0,1	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115%	décembre-12 à décembre-25	168,8	169,3	0,6	179,6	180,2
BEI décembre 2006	EUR	4,370%	décembre-13 à décembre-29	47,1	47,2	0,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380%	juin-14 à juin-29	210,0	214,7	4,7	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324%	novembre-13 à novembre-28	234,4	223,2	0,2	250,0	239,0
Ligne de Crédit	EUR	EUR3M + 0,50%	février-16		-1,0	0,1		-1,4
Autres	EUR		juin-14	0,6	0,7		1,7	1,7
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3 281,1	3 422,6	70,8	3 320,7	3 500,8

17.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'un montant de 946,0 millions d'euros de ressources disponibles, dont 446,0 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

17.2.1 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2013, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< =3 mois	> 3 mois < = 6 mois	> 6 mois < =1 an	> 1 an < =2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	-2 362,0	-2 228,6	0,0	-1,3	0,0	0,0	-1 127,4	-1 100,0
Flux d'intérêts		-691,4	0,0	-87,7	-29,4	-117,0	-292,2	-165,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	-1 060,6	-1 052,5	-5,0	-17,1	-29,8	-51,7	-233,0	-715,8
Flux d'intérêts		-186,6	-4,7	-10,1	-10,7	-24,1	-64,2	-72,9
SOUS TOTAL: DETTES FINANCIERES A LONG TERME	-3 422,6	-4 159,1	-9,7	-116,2	-69,9	-192,9	-1 716,8	-2 053,7
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - DETTES FINANCIERES	-3 422,6	-4 159,1	-9,7	-116,2	-69,9	-192,9	-1 716,8	-2 053,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	11,2	11,2	11,2					
Equivalent de trésorerie	425,4	425,4	425,4					
Disponibilités	9,4	9,4	9,4					
II - ACTIFS FINANCIERS	446,0	446,0	446,0					
Instruments dérivés passifs	-93,9	-112,8	1,4	-26,2	2,8	-22,0	-68,8	0,0
Instruments dérivés actifs	214,0	290,2	-0,9	51,9	-0,7	50,4	140,9	48,5
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	120,2	177	0,5	25,8	2,1	28,4	72,1	48,5
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	-2 856,5	-3 535,7	436,8	-90,4	-67,8	-164,5	-1 644,7	-2 005,2
Dettes Fournisseurs	-65,6	-65,6	-65,6					

Au 31 décembre 2013, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,9 ans (contre 6,8 ans au 31 décembre 2012).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

17.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
EQUIVALENTS DE TRESORERIE	425,4	437,3
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	<i>224,7</i>	<i>286,2</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>200,7</i>	<i>151,1</i>
DISPONIBILITES	9,4	16,7
TRESORERIE NETTE	434,7	454,0
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRESORERIE	11,2	10,5
<i>Comptes à terme</i>	<i>11,2</i>	<i>10,5</i>
TRESORERIE NETTE GEREE	446,0	464,5

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de Vinci Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2013, l'encours global géré représentait 446,0 millions d'euros.

17.2.3 Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 500 millions d'euros non utilisé à échéance 2016.

17.2.4 Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's, non utilisé au 31 décembre 2013.

17.2.5 Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

17.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

- à long terme : BBB+ perspective stable
- à court terme : A-2

18. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100% en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

A la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2013	31/12/2012
<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	18.1.2	100,7	136,1
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	18.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	18.1.4	19,5	23,5
DERIVES DE TAUX		120,2	159,5

(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 21,2 millions d'euros au 31/12/2013 et 21,3 millions d'euros au 31/12/2012.

18.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2013 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2013	2 731,1	83%	5,08%				551,0	17%	0,62%	3 422,6	4,33%
Total au 31/12/2012	2 749,6	83%	5,09%				575,0	17%	0,48%	3 500,8	4,29%

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe / taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé / Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2013	2 009,5	61%	4,90%	234,4	7%	0,61%	1 038,2	32%	1,54%	3 422,6	3,53%
Total au 31/12/2012	2 027,9	61%	4,93%	250,0	8%	0,49%	1 046,7	31%	1,38%	3 500,8	3,48%

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur

18.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2013 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2013			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+25 bp	- 25 bp	+25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable		-3,2	3,2	
Actifs à taux variable après couverture comptable		1,1	-1,1	
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture		-0,1	0,1	
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie				0,0
Total		-2,2	2,2	0,0

18.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			225,0	500,0	725,0	100,7		100,7
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0,0	0,0	225,0	500,0	725,0	100,7	0,0	100,7

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			150,0	575,0	725,0	136,1		136,1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)								0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0,0	0,0	150,0	575,0	725,0	136,1	136,1	136,1

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

18.1.3. Description des opérations de flux de trésorerie

L'exposition du groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2013.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe								0,0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN	234,4	0,0	0,0	0,0	234,4	0,0	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans	Notionnel			
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe								0,0
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		250,0			250,0	0,0		0,0
DERIVES DE TAUX: COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE CERTAIN	0,0	250,0	0,0	0,0	250,0	0,0	0,0	0,0

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2013 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < =5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	2,2	0,3	0,3	1,0	0,6
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	2,2	0,3	0,3	1,0	0,6

18.1.4 Produits dérivés non qualifiés de couverture

A la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2013						
(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt			1 200,0		1 200,0	113,3	-93,9	19,5
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	234,4				234,4	0,0		0,0
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	234,4	0,0	1 200,0	0,0	1 434,4	113,3	-93,9	19,5

		31/12/2012						
(en millions d'euros)	<= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans < = 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	JUSTE VALEUR ACTIF	JUSTE VALEUR PASSIF	TOTAL
Swap de taux intérêt				1 200,0	1 200,0	143,6	-120,2	23,4
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		250,0			250,0	0,0		0,0
DERIVES DE TAUX: NON QUALIFIES COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	0,0	250,0	0,0	1 200,0	1 450,0	143,6	-120,2	23,5

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2013 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

18.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

18.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de client représentant plus de 0,5% du chiffre d'affaires (chiffres d'affaires supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.16.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la direction financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2013, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

18.4. Accords de compensation

Au 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions d'IAS 323, les actifs et passifs financiers du groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	214,0	-93,9	120,2	279,7	-120,2	159,5
Instruments dérivés passifs	-93,9	93,9	0,0	-120,2	120,2	0,0
Instruments dérivés nets	120,2	0,0	120,2	159,5	0,0	159,5

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

19. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2013							JV			
	CATÉGORIES COMPTABLES										
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,3			0,3			0,3	0,3
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				0,3			0,3			0,3	0,3
II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS	113,3	100,7					214,0		214,0		214,0
III - CREANCES EXPLOITATION					88,8		88,8		88,8		88,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			11,2				11,2	11,2			11,2
Equivalent de trésorerie			425,4				425,4	425,4			425,4
Disponibilités			9,4				9,4	9,4			9,4
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS			446,0				446,0	446,0			446,0
TOTAL ACTIF	113,3	100,7	446,0	0,3	88,8	0,0	749,1	446,0	302,8	0,3	749,1
Emprunts obligataires						-2 362,0	-2 362,0	-2 605,9	-29,4		-2 635,3
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 060,6	-1 060,6		-1 207,9		-1 207,9
V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES						-3 422,6	-3 422,6	-2 605,9	-1 237,3		-3 843,3
VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS	-93,9						-93,9		-93,9		-93,9
VII - DETTES FOURNISSEURS						-65,6	-65,6		-65,6		-65,6
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS							0,0				0,0
TOTAL PASSIF	-93,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 488,2	-3 582,1	-2 605,9	-1 396,8	0,0	-4 002,7
VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES	19,5	100,7	446,0	0,3	88,8	-3 488,2	-2 833,0	-2 160,0	-1 094,0	0,3	-3 253,6

(*) Voir commentaires note 12

31/12/2012

	CATÉGORIES COMPTABLES						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
Titres de participation non cotés				0,3			0,3			0,3	0,3
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS				0,3			0,3			0,3	0,3
II - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS	143,6	136,1					279,7		279,7		279,7
III - CREANCES EXPLOITATION					78,9		78,9		78,9		78,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,5				10,5	10,5			10,5
Equivalent de trésorerie			437,3				437,3	437,3			437,3
Disponibilités			16,7				16,7	16,7			16,7
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS			464,5				464,5	464,5	0,0		464,5
TOTAL ACTIF	143,6	136,1	464,5	0,3	78,9	0,0	823,3	464,5	358,6	0,3	823,3
Emprunts obligataires						-2 397,6	-2 397,6	-2 675,9	-33,5		-2 709,4
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						-1 103,1	-1 103,1		-1 402,5		-1 402,5
V - DETTES FINANCIERES NON COURANTES						-3 500,8	-3 500,8	-2 675,9	-1 436,0		-4 111,9
VI - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS	-120,2						-120,2		-120,2		-120,2
VII - DETTES FOURNISSEURS						-74,8	-74,8		-74,8		-74,8
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI - PASSIFS FINANCIERS COURANTS							0,0				0,0
TOTAL PASSIF	-120,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 575,6	-3 695,7	-2 675,9	-1 631,0	0,0	-4 306,9
VALEUR COMPTABLE DES CATEGORIES	23,4	136,1	464,5	0,3	78,9	-3 575,6	-2 872,4	-2 211,4	-1 272,5	0,3	-3 483,6

En 2013, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

20. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2013	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat fin décembre 2031	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

21. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4 « contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2013, le montant d'engagement d'investissements prévus pour les cinq prochaines années dans le cadre des contrats de concession est de 790 millions d'euros.

E. Autres notes

22. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe COLAS et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

22.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2012 et 2013 selon le détail suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2013	2012
Rémunérations	2,0	2,3
Charges sociales patronales	1,0	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paielements en actions ^(*)	1,1	1,3
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note C.14 « Paiements en actions ».*

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note C.15.1 « Provisions pour engagements de retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

22.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2013 et 2012 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI	2013	2012
<i>(en millions d'euros)</i>		
Immobilisations en service du domaine concédé	5,2	2,7
Immobilisations en cours du domaine concédé	5,1	12,1
Charges de construction	-75,4	-79,6
Créances clients	9,3	6,7
Distribution de dividendes	248,6	240,0
Fournisseurs d'exploitation	31,2	25,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	6,6	3,4
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	1,7	1,9
Autres charges externes	-19,1	-26,6

22.3. Transactions avec le groupe COLAS

Les transactions intervenues au cours des années 2013 et 2012 entre le Groupe et le groupe COLAS s'analysent de la façon suivante :

COLAS <i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Immobilisations en service du domaine concédé	0,7	0,7
Immobilisations en cours du domaine concédé	0,4	1,4
Charges de construction	-10,1	-10,7
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	49,7	48,0
Fournisseurs d'exploitation	0,7	2,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	-11,1	-12,3

22.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C.11 « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note D.21 au titre des contrats de concession ;
- en note C.15.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	20,4	2,9	15,7	1,9

24. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2013 se décompose comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Ingénieurs et cadres	290	323
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1534	1642
TOTAL	1824	1965

25. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux Comptes est de 152 milliers d'euros pour l'exercice 2013 (contre 250 milliers d'euros en 2012).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 70 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 70 milliers d'euros pour KPMG (dont 65 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

F. Événements postérieurs à la clôture

Evolution des tarifs de péage

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1^{er} janvier 2014 conformément au contrat. Modulés en fonction de l'heure, du jour de passage et de la gare d'entrée, ils sont compris entre 1,50 euros et 10 euros.

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2014 de 0,91% pour les véhicules légers (classe 1) et 1,2% pour les poids lourds (classe 4).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la compensation tarifaire de la hausse de la redevance domaniale appliquée depuis le 1^{er} juillet 2013. Les modalités de cette compensation devront faire l'objet d'avenants publiés au Journal Officiel.

Actionnariat

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord signé le 20 décembre 2013, le groupe VINCI a finalisé l'achat de la participation de 16,67% que détenait le groupe COLAS dans Cofiroute pour un montant de 780 millions d'euros auquel pourrait s'ajouter un complément de 20 millions d'euros, conditionné par la réalisation de certaines hypothèses opérationnelles dans la période 2014-2015.

Aux termes de cette opération, l'intégralité du capital de Cofiroute est détenue par le groupe VINCI.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

COFIROUTE - Société anonyme - Capital social : € 158 282 124
Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil Malmaison Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société COFIROUTE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel ».

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.4 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au 1er janvier 2013 relatif à l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages au personnel ». Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le correct retraitement des données comparatives et l'information donnée à ce titre dans la note A.4 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe COFIROUTE a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2013 ne peuvent être anticipées avec précision.
- Le Groupe COFIROUTE comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4 et A.3.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Comptes annuels

Bilan actif

(en millions d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	31 décembre 2012	
ACTIF					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,1	0,0	0,1	0,1	
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE					
Terrains	1,2	0,0	1,2	1,2	
Agencements - Installations	7,4	0,6	6,7	0,0	
Autres immobilisations corporelles	36,0	24,4	11,6	10,5	
	44,6	25,0	19,6	11,7	
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION					
Biens non renouvelables en service	7 762,3	2 728,4	5 033,9	5 150,9	
Biens renouvelables en service	848,2	588,7	259,4	265,0	
Biens non renouvelables en cours	126,1	0,0	126,1	98,4	
Biens renouvelables en cours	44,0	0,0	44,0	66,7	
	8 780,5	3 317,1	5 463,4	5 581,0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participation et créances rattachées	49,1	47,0	2,1	2,1	
Dépôts et cautionnements	0,0	0,0	0,0	0,1	
	49,1	47,0	2,1	2,2	
STOCKS DE MATIERES	0,8	0,0	0,8	0,7	
CREANCES					
Clients	91,3	2,4	88,9	78,6	
Personnel	0,3	0,0	0,3	0,4	
Etat	10,8	0,0	10,8	14,6	
Autres créances	227,2	0,0	227,2	290,5	
	329,7	2,4	327,3	384,1	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	30,6	0,0	30,6	26,8	
COMPTES FINANCIERS	219,9	0,0	219,9	175,2	
TOTAL	9 455,4	3 391,6	6 063,8	6 181,8	

Bilan passif

(en millions d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	158,3	158,3
Réserve légale	15,8	15,8
Autres réserves	4,2	4,2
Report à nouveau	1 569,8	1 561,0
RESULTAT DE L'EXERCICE	308,8	303,0
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	-133,5	-129,5
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	231,1	218,5
PROVISIONS REGLEMENTEES	35,6	39,5
	2 190,0	2 170,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour pertes et charges	244,6	235,9
DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts	3 330,1	3 369,1
Créances Etat et collectivités locales	0,6	1,9
	3 330,7	3 371,0
DETTES		
Fournisseurs	63,9	73,7
Clients - dépôts de garantie	7,2	7,6
Personnel	21,8	23,1
Dettes fiscales et sociales	167,8	257,8
Autres dettes	12,8	13,5
	273,6	375,7
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	24,8	28,3
TOTAL	6 063,8	6 181,8

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Recettes de péage	1 219,4	1 185,6
Recettes accessoires	14,5	14,3
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 233,9	1 199,9
Reprise de provisions	35,1	41,0
Produits divers	22,2	20,3
TOTAL I	1 291,1	1 261,2
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières consommables	13,0	12,7
Services extérieurs liés à l'investissement	43,6	44,7
Grosses réparations	25,7	30,9
Services extérieurs liés à l'exploitation	31,3	32,5
Transfert produits sur sinistres	-6,7	-5,6
Impôts et Taxes	149,3	137,6
Charges de personnel	103,3	105,4
Participation et Intéressement	7,6	7,8
Autres charges de gestion courante	0,1	0,3
Amortissements du domaine propre	3,0	2,0
Amortissements des biens renouvelables	55,6	53,6
Amortissements de caducité	202,6	198,1
Provisions pour charges d'exploitation	43,2	43,1
TOTAL II	671,5	663,3
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	619,6	597,9
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers	36,2	27,9
TOTAL III	36,2	27,9
CHARGES FINANCIERES		
Frais financiers	147,4	151,6
TOTAL IV	147,4	151,6
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-111,2	-123,7
3. RESULTAT COURANT (1 + 2)	508,4	474,2
PRODUITS EXCEPTIONNELS V	8,1	8,7
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	5,8	8,5
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2,3	0,2
IMPOTS SUR LES BENEFICES , IMPOTS DIFFERES ET CONTRIBUTIONS VII	201,9	171,4
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 335,4	1 297,8
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 026,6	994,8
BENEFICE	308,8	303,0

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2013	2012
OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE		
Capacité d'auto financement, hors transferts de charges	576	559
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (*)	-53	18
A. Flux provenant de l'activité	522	577
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	-153	-186
Subventions d'investissement	13	0
Cessions d'immobilisations	0	0
B. Flux provenant de l'investissement	-140	-185
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes	-298	-288
Emprunts et avances	26	5
Remboursements d'emprunts et avances	-66	-16
C. Flux provenant du financement	-338	-300
Variation de trésorerie (A + B + C)	45	91
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	175	84
Trésorerie à la clôture de l'exercice	220	175
Trésorerie à la clôture de l'exercice y c compte courant Vinci Autoroutes	445	461

(*) Dont -61,5 M€ de variation du compte courant VINCI Autoroutes en 2013 et -25,5 M€ en 2012

Annexe aux comptes annuels

Au 31 décembre 2013

1. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

1.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

1.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures,
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires,
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- Immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art.
- Immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

- L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.
- La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 20 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

1.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

1.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

1.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré « CUMP ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

1.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandants inter sociétés. Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

1.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

1.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

1.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt, et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture.

Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

1.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des

instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le Plan d'Epargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote maximale de 5% par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Cette décote était de 10% jusqu'au plan du 3^e trimestre 2012 et a été réduite à 5% pour les plans à partir du 1^{er} trimestre 2013. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans.

1.10. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes notamment aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, et SPTF (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

L'augmentation du taux effectif d'impôt provient notamment de l'application de la contribution exceptionnelle de 3% sur les dividendes versés et de la majoration de 5,7% de la contribution exceptionnelle, initialement de 5%, et qui la porte ainsi à 10,7%.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), mesure mise en place à compter du 1^{er} janvier 2013, est comptabilisé en moins de la charge d'Impôt. Il est calculé pour 2013, sur la base de 4% des rémunérations versées au cours de l'exercice n'excédant pas 2,5 fois le SMIC.

1.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA au capital de 1 504 244 930 euros au 31 décembre 2013, 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

2. Notes sur les comptes

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	42,1	9,8	8,7	1,4	44,6
Immobilisations du domaine concédé :	8 646,7	142,9	7,6	-1,4	8 780,6
· dont en service	8 481,6	25,9	7,6	110,7	8 610,6
· dont en cours	165,1	117,0		-112,1	170,0
Immobilisations financières	49,2		0,1		49,1
TOTAL	8 738,0	152,7	16,4	0,0	8 874,3

Les principales variations des immobilisations du Domaine Concédé proviennent de la mise en service au premier semestre des investissements du Paquet vert autoroutier, et de l'échangeur des Gatignolle entre l'A85 et l'A87 en fin d'année. Les investissements en cours concernent essentiellement les travaux de chaussées, le Télépéage Sans Arrêt, les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel, des logiciels informatiques et des équipements de péage.

2.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	30,3	3,2	8,6	24,9
Immobilisations du domaine concédé :				
· Amortissement de caducité	2 525,9	202,5		2 728,4
· Amortissement des biens renouvelables	539,8	48,9		588,7
TOTAL	3 096,0			3 342,0

La fin de la concession est fixée au 31 décembre 2031, sans changement sur l'exercice, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée de concession.

Il en est de même pour la durée du contrat de concession de l'A86, le terme est fixé au 31 décembre 2086, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à ce terme.

2.1.3. Filiales

FILIALES (*) Cofiroute Participations	
12-14 rue Louis Blériot 92506 Rueil-Malmaison	
cedex Numéro Siret : 352 579 353 00033	
(en millions d'euros)	
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (**)	1,2
Quote part du capital détenue (en pourcentage)	99,99%
Valeur comptable des titres détenus :	
· brute	1,5
· nette	1,5
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	
Montant des cautions et avals donnés par la société	
Chiffre d'affaires hors taxes (***) du dernier exercice écoulé	
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0,4
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (***)	0,4
Observations	
<i>(*) chiffres relatifs au 31 décembre 2013</i>	
<i>(**) y compris le résultat de l'exercice</i>	
<i>(***) encaissés par la société mère (Cofiroute Participations)</i>	

2.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 329,7 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Clients	91,3	88,9	2,4	
Etat	10,8	10,8		
Personnel	0,3	0,3		
Autres créances	227,2	227,2		
TOTAL	329,7	327,3	2,4	

Le poste « Autres créances » varie essentiellement avec les mouvements du compte courant avec la société VINCI Autoroutes (224 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 286 millions d'euros au 31 décembre 2012).

2.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Augmentations	Diminutions	
Titres de participation*	47,0			47,0
Clients	2,3	0,2	0,1	2,4
TOTAL	49,3	0,2	0,1	49,4

(*) provision pour dépréciation des titres Toll Collect

2.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 30,6 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières, en baisse sur l'exercice. L'augmentation sensible du poste sur l'exercice correspond à l'augmentation de la redevance domaniale dont l'échéance est fin juin.

2.1.7. Comptes Financiers

Les comptes financiers de 219,9 millions d'euros sont constitués par des placements en valeurs mobilières de placement pour 11,2 millions d'euros, en compte de dépôt à terme pour 200,7 millions d'euros et un solde de trésorerie de 8,0 millions d'euros. La trésorerie disponible mise à disposition de VINCI Autoroutes figure, depuis la mise en place de la convention de trésorerie en octobre 2011, en « Autres créances ». Le montant global des disponibilités est de 444,5 millions d'euros.

2.2. Passif

2.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

2.2.2. Capitaux Propres

Le résultat 2012 a été distribué à hauteur de 294,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Augmentations	Diminutions	
Capital Social	158,3			158,3
Réserve légale	15,8			15,8
Autres réserves	4,2			4,2
Report à nouveau	1 561,1	8,7		1 569,8
Résultat	303,0	308,8	303,0	308,8
Acompte sur dividendes	-129,5	129,5	133,5	-133,5
Subventions d'investissement	218,5	12,6		231,1
Provisions réglementées	39,5	3,8	7,7	35,6
TOTAL	2 170,9	463,3	444,2	2 190,0

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	225,5	41,7	31,0	236,2
Provisions accord CATS	6,5		2,4	4,1
Provisions Remise en état	1,5	0,7	1,4	0,8
Provisions diverses	2,4	1,3	0,2	3,5
TOTAL	235,9	43,7	35,0	244,6

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts, des ouvrages hydrauliques, et d'équipements spécifiques sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Une provision pour remise en état de 0,7 million d'euros a été constituée suite aux intempéries successives qui ont fragilisées certains auvents de gares de péage.

2.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 110,3 millions d'euros d'impôts différés dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an		
		De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
Dettes financières	3 330,7	102,7	1 412,2	1 815,8
Dettes d'exploitation	273,6	266,4	7,2	
Produits constatés d'avance	24,8	11,5	9,7	3,6
TOTAL	3 629,1	380,6	1 429,1	1 819,4

2.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2013, le montant des emprunts et des intérêts courus s'élève à 3 330,1 millions d'euros qui se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2013
	Au 1er Janvier 2013	Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	2 229,4	25,1	25,9	2 228,6
Autres emprunts (BEI)	1 089,6		37,7	1 051,9
Intérêts courus	50,1		0,5	49,6
TOTAL	3 369,1	25,1	64,1	3 330,1

Cofiroute a procédé au cours de l'exercice 2013 aux remboursements d'emprunts BEI amortissables pour un montant de 37,7 millions d'euros.

Aucune opération sur instruments dérivés n'a été conclue sur la période. La dette nette après couverture au 31 décembre 2013 est à taux fixe et capé à hauteur de 79% et à taux variable à hauteur de 21%.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

(en millions d'euros)	Montant Brut	A moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 228,6	1,2	1 127,4	1 100,0
Autres emprunts (BEI)	1 051,9	51,3	284,8	715,8
Intérêts courus	49,6	49,6		
TOTAL	3 330,1	102,1	1 412,2	1 815,8

2.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- Des droits d'usage de 8,4 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur le période de la convention accordant ces droits.
- Des produits financiers liés aux soultes reçues par la société et étalés sur la durée des emprunts :
 - 2,2 millions d'euros correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de pré couverture lors des émissions obligataires avril 2003, mai 2006 et juillet 2007.
 - 4,8 millions d'euros correspond au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 3,4 millions d'euros encaissés en 2004 auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 millions d'euros sur l'abondement de la souche de mai 2006.
 - 9,3 millions d'euros correspond au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

2.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

(en millions d'euros)	2013	2012
Fournisseurs	54,8	58,2
Personnel	19,5	20,0
Impôts et taxes	27,1	24,0
Créditeurs divers	10,2	12,6
Intérêts courus non échus	49,6	50,1
Charges à payer	161,2	164,9

2.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

(en millions d'euros)	2013	2012
Clients factures à établir	60,0	53,5
Produits à recevoir	60,0	53,5

2.3. Compte de résultat

2.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires	1 233,9	1 199,9
Recettes de péage	1 219,4	1 185,6
Recettes accessoires	14,5	14,3

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2012 et l'année 2013 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	Evolution 2013/2012
Recettes de péage	2,8%
Croissance du trafic à réseau stable	0,2%
Duplex A86	0,4%
Effet tarif + différentiel VL/PL	+2,2%

2.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2013	2012
Achats et charges externes	113,6	120,8
Achats de matières consommables	13,0	12,7
Services extérieurs liés à l'investissement	43,6	44,7
Services extérieurs liés à l'exploitation	31,3	32,5
Grosses réparations	25,7	30,9

2.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 256,1	1 220,2
Chiffres d'affaires	1 233,9	1 199,9
Produits divers d'exploitation	22,2	20,3
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	367,2	366,5
Achats et charges externes	113,6	120,8
Remboursements sur sinistres	-6,7	-5,5
Coûts de personnel y/c participation des salariés	110,9	113,2
Impôts et taxes	149,3	137,7
Autres charges de gestion courante	0,1	0,3
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	888,9	853,7

En 2013, ce ratio s'établit à un niveau de 72% du chiffre d'affaires, contre 71,7% en 2012. Cette variation est essentiellement due à l'augmentation de la recette péage, et à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation.

2.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2013	2012
Excédent brut d'exploitation	888,9	853,7
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-8,1	-2,1
Dotations aux amortissements	-261,2	-253,7
RESULTAT D'EXPLOITATION	619,6	597,9

2.3.5 Résultat financier

Le résultat financier se situe à -111,2 millions d'euros, en amélioration de 12,5 millions d'euros grâce à la diminution de l'endettement et à des niveaux de taux courts favorables.

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits financiers	36,2	27,9
Autres produits financiers	36,2	27,9
Charges financières	-147,4	-151,7
Frais financiers	-147,4	-151,7
RESULTAT FINANCIER	-111,2	-123,7

2.3.6. Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2013	2012
Produits exceptionnels	8,1	8,7
Sur opérations de gestion	0,4	0,3
Reprises sur provisions	7,7	8,4
Charges exceptionnelles	5,8	8,5
Sur opérations de gestion	1,2	0,9
Dotations aux amortissements et provisions	4,6	7,6
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2,3	0,2

2.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 201,9 millions d'euros est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 173,6 millions d'euros ;
- des crédits d'impôt obtenus pour un total de -1,9 millions d'euros, dont le CICE pour -1,7 millions d'euros ;
- la contribution sociale de 3,3% d'un montant de 5,7 millions d'euros ;
- la contribution exceptionnelle qui est passée de 5 % à 10,7% pour un montant de 18,6 millions d'euros ;
- la reprise de provision pour impôt différé de -3,0 millions d'euros ;
- la contribution de 3% sur les dividendes versés de 8,9 millions d'euros.

2.3.8. Situation fiscale latente

La société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève au 31 décembre 2013 à 35,6 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33%, de 11,9 millions d'euros.

2.4. Informations complémentaires

2.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 14,1 millions d'euros.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 790 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.
- Engagements vis-à-vis du bailleur de notre siège social de Rueil-Malmaison sur un bail de 6 ans valorisés à 19 095 millions d'euros.

2.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	275
Agents de maîtrise	343
Employés / Ouvriers	1 020
TOTAL	1 638

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 163 075 heures au 31 décembre 2013.

2.2. Autres informations

3.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2012 et 2013, s'établit comme suit :

	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
(en millions d'euros)	2013	2012
Rémunérations	2,0	2,3
Charges sociales patronales	1,0	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paielements en actions (*)	1,1	1,3
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,4

* Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 "Paielements en actions" et selon les modalités décrites en note 1.9 "Paielements en actions"

3.2 Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2012 et 2013 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI <i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Immobilisations en service du domaine concédé	5,2	2,7
Immobilisations en cours du domaine concédé	5,1	12,1
Charges de construction	-75,4	-79,6
Créances clients	9,3	6,7
Distribution de dividendes	248,6	240,0
Fournisseurs d'exploitation	31,2	25,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	6,6	3,4
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	1,7	1,9
Autres charges externes	-19,1	-26,6

3.3 Transactions avec le groupe COLAS

Les transactions intervenues au cours des années 2012 et 2013 entre Cofiroute et le groupe COLAS s'analysent de la façon suivante :

COLAS <i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Immobilisations en service du domaine concédé	0,7	0,7
Immobilisations en cours du domaine concédé	0,4	1,4
Charges de construction	-10,1	-10,7
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	49,7	48,0
Fournisseurs d'exploitation	0,7	2,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	-11,1	-12,3

4. Évènements post-clôture

Evolution des tarifs de péage

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1^{er} janvier 2014 conformément au contrat. Modulés en fonction de l'heure, du jour de passage et de la gare d'entrée, ils sont compris entre 1,50 euros et 10 euros.

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2014 de 0,91% pour les véhicules légers (classe 1) et 1,2% pour les poids lourds (classe 4).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la compensation tarifaire de la hausse de la redevance domaniale appliquée depuis le 1^{er} juillet 2013. Les modalités de cette compensation devront faire l'objet d'avenants publiés au Journal Officiel.

Actionnariat

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord signé le 20 décembre 2013, le groupe VINCI a finalisé l'achat de la participation de 16,67% que détenait le Groupe COLAS dans Cofiroute pour un montant de 780 millions d'euros auquel pourrait s'ajouter un complément de 20 millions d'euros, conditionné par la réalisation de certaines hypothèses opérationnelles dans la période 2014-2015.

Aux termes de cette opération, l'intégralité du capital de Cofiroute est détenue par le groupe VINCI.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

COFIROUTE

Société anonyme

Siège social : 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Capital social : € 158 282 124

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans les notes 1.8 et 2.2.3 de l'annexe aux comptes, votre société comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

Deloitte & Associés
Mansour BELHIBA

Responsables du document

1. Attestation du responsable du document

Je soussigné, Loïc Rocard, directeur général de Cofiroute, atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés.

Loïc Rocard
Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

KPMG SA

3, Cours du Triangle
Immeuble le Palatin
92939 Paris La Défense Cedex
France
Début du mandat en cours :
AG du 23 mars 2012.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2017.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Début du mandat en cours :
AG du 20 mars 2013.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2018.

Commissaires suppléants

KPMG AUDIT ID

3, Cours du Triangle
92939 Paris La Défense cedex
France
Début du mandat en cours :
AG du 23 mars 2012.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2017.

Cabinet Beas

7 à 9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
France
Début du mandat en cours :
AG du 20 mars 2013.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2018.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,15 million d'euros au titre de l'exercice 2013 dont 0,13 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,02 million d'euros au titre d'autres prestations, sans évolution significative par rapport à 2012.

4. Responsable de l'information financière

Patrick Paris, directeur financier et membre du comité exécutif (+33 1 55 94 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet (www.vinci-autoroutes.com) les documents suivants :

- Le rapport financier 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Le rapport financier semestriel 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Les rapports financiers, annuels et semestriels, des années 2008 à 2012 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.
- Les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 12 rue Louis Blériot - CS30035 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex (+33 1 55 94 70 00).

COFIROUTE

Société anonyme au capital de 158 282 124 €

Siège social : 12 rue Louis Blériot – CS 30035 – 92506 Rueil-Malmaison Cedex – France

RCS Nanterre 552 115 89

Couverture:  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / Pascal Le Doaré – A10 – Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire)
RCS Cofiroute Nanterre 552 115 891



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com